L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE.
No. 81, rue Chartres.

Journal quotidien... $12 } payable d'avance.
Deux fois par semaine... $10 }

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS.

HENRY CLAY,

DU KENTUCKY.

Soumis à la décision d'une Convention Nationale.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 8 JUILLET 1839.

Le manque d'espace nous oblige à renvoyer à demain la publication de quelques rapprochements statistiques sur le commerce de la Havane.

M[illegible] Diable [illegible]ait-il faire dans cette maudite [illegible]

Le Louisianais s'imagine dans son dernier mot d'hier nous avoir lancé la foudre, nous avoir paré le coup avec un éventail. Il a ramassé dans la rue une phrase toute faite qu'il nous applique avec le tact et le discernement qui lui sont habituels; il prétend que nous avons un *style de halles*. Vous comprendrez en effet que lorsqu'on vient de faire tout récemment des études de littérature transcendante chez le perruquier *Morius* (voir le Louisianais pour le no. de la rue) on doit être un connaisseur; on a dû recueillir de ces *tours* spirituels et inattendus qui jètent de la *poudre aux yeux*, de ces mots délicats qui respirent le plus pur parfum de l'*Antique*. Aussi le Louisianais *fut un écrivain public* justement admiré d'une *communauté respectable* pour sa singulière *félicité d'expressions*, et tel, qu'entre nous et lui, il y a une distance incommensurable. Ce pauvre Louisianais est bien plus plaisant qu'il ne croit, et par le dénûment absolu de spectacles, il amuse beaucoup les honnêtes gens.

Il veut rentrer dans la discussion, accablé qu'il est par l'épithète de calomniateur que nous lui avons appliquée, et il n'infirme en rien notre argumentation. Nous avons prouvé qu'il n'y avait pas plagiat de notre part puisque nous avions crédité M. Redet. Que nous l'ayons fait au commencement de notre article ou au milieu, il n'importe guère: pourvu que nous l'ayons fait de notre seul mouvement, sans attendre la diatribe du Louisianais, il suffit. Or, ceci est prouvé invinciblement; c'est une vérité accablante, et qui justifie l'épithète de calomniateur dont nous l'avons gratifié, et que nous répétons.

Et chose singulière! Alors qu'il se plaint de cette qualification, et nous appèle *impudent et audacieux*, sans doute pour ne pas faire une polémique d'injures ainsi qu'il nous l'a annoncé par deux fois, il convient "*que les présomptions sont très fortes.*" Eh bien! nous nous emparons de ces mots que vous arrache la conscience ou la sottise. C'est sur des présomptions que vous fondez une accusation de plagiat, que vous la formulez dans des termes tels que leur violence fait leur innocuité et ne vous laisse que la honte; et vous vous étonnez de la flétrissure que vous recevez: ah! c'est trop fort de mauvaise-foi maladroite! En présence d'une pareille maisene, d'une pareille nullité, la plume nous tombe des mains et nous sommes désarmés: nous ne pouvons plus longtemps espadonner contre un cadavre.

MEXIQUE.

On a bien voulu nous donner communication de divers documens relatifs aux affaires intérieures du Mexique. Sans être très récens, ces documents ont une assez grande portée pour mériter d'être publiés en substance.

Le plus saillant, sans contre dit, est une proclamation du président Bustamente par laquelle "il déclare que Santa-Anna mérite autant par ses services passés que par ses services actuels la reconnaissance de la nation Mexicaine engageant en même temps tous les bons Mexicain, à entrer dans ses vues et à lui obéir comme président par *interim*, disant que lui-même, Bustamente, président choisi par le peuple, donnait le premier l'exemple de l'obéissance envers Santa Anna.

Puisque Bustamente a cru devoir faire nommer Santa Anna président par intérim, pour se mettre à la tête des troupes, il est naturel qu'il recommande au peuple Mexicain la soumission au chef *actuel* de la république. Cela est même si naturel que la recommandation est hors de propos, puisque l'obéissance est due non à l'homme mais à la magistrature et que ce sont là les rudimens des gouvernements libres. Mais si cette recommandation est inutile pour Bustamente, elle ne l'est pas pour Santa-Anna qui semble l'avoir dictée et qui saura l'exploiter habilement. Et sur cela on peut prédire hardiment que Santa Anna sera avant peu le président reel et le dictateur du Mexique.

En effet, pour un homme souple et ambitieux comme Santa Anna, la déclaration de Bustamente est un abandon de ses droits à la première magistrature. Santa Anna déjà populaire, assis sur le fauteuil présidentiel avec l'assentiment du président en titre qui semble vouloir se sacrifier pour son rival de puissance, Santa-Anna tiendra toujours Bustamente dans un état de subalternité et au point qu'il voudrait en sortir Santa Anna lui dirait: "Mais vous n'êtes pas de bonne foi puisque vous m'avez investi par votre [illegible] de la première magistrature en déclarant que j'en étais le plus digne, par mes talents, par mon activité et par mes services et en recommandant au peuple mexicain de m'obéir comme à leur véritable chef. Alors vous agissiez et vous parliez comme un patriote, maintenant vous n'êtes qu'un jaloux ambitieux et je ne ne voudra vous croire."

Nous apprenons d'un passager arrivé hier matin d'Alexandrie, par le bateau à-vapeur *Rodney*, que Mr W. Moore, éditeur et propriétaire du "*Red River Whig*", a été tué dans la rue, le 1er de ce mois, à Alexandrie. Un nommé King Holson, attaché au *Republican*, de la même ville, est l'auteur de ce crime. Il régnait depuis quelque temps une forte animosité entre MM Moore et King Holson, à cause de la publication qui avait été faite dans le *Whig* d'une lettre contenant des injures contre Mr Gordon, de la même ville. Pour toute réponse, Holson envoya un cartel à Mr. Moore, qui le refusa, parceque, dit il, Mr. Holson n'était pas un *gentleman*. Là-dessus, ce dernier s'arma d'un pistolet, dans l'intention de tuer Moore à la première rencontre, ce qui est arrivé en effet.

Quand Mr. Moore a été rencontré par Mr. Holson il avait aussi des armes sur lui, mais il n'en fit aucun usage et est mort presque sur le coup.

Mr. Moore est non seulement une grande perte pour ses amis qui estimaient en lui le citoyen probe, et l'homme de talents, mais encore pour la cause whig, dont il était un des plus ardents et des plus habiles défenseurs.

(*Rapporté pour l'Abeille.*)

COUR CRIMINELLE.

L'Etat vs Gibson.

Séances de vendredi et de samedi 5 et 6 juillet 1839.

La cour a été réunie conformément à l'ajournement de mercredi dernier.

M. M. Cohen se lève et dit que n'avant pu terminer sa défense mercredi à cause de l'ajournement, il veut donner aux trois avocats qui doivent continuer la défense, quelques *autorités* qu'il avait lui-même l'intention de citer.

Mr. P. Soulé, dans un discours plein de chaleur et d'éloquence, qui a duré près d'une heure et demie, a captivé l'attention de la foule qui assistait à cette séance, par la pureté de sa diction, par la convenance de ses remarques et le choix exquis de ses expressions. Mr. Soulé s'est attaché à prouver que la maxime "*The greater the truth the greater the libel*, [plus grande est la vérité plus outrageant est le libelle], est absurde et *liberticide* et il faut le dire, il l'a fait avec ce talent, ce tact que tout le monde lui connait.

M. Peyton a suivi Mr. Soulé. Dans sa plaidoirie, qui a duré près de trois heures, Mr. Peyton a cité plusieurs cas, entre autres celui de Horne Trooke et la décision du juge Kent, dans l'affaire de Croswell, ces citations ont été commentées par le défendeur avec beaucoup de discernement. M. Peyton a essayé de démontrer que la vérité des faits allégués dans le libelle devait servir comme preuve justificative, et à l'appui de cette opinion il a cité plusieurs Etats dont la constitution admet en effet la preuve des faits allégués.

Séance du 6.

Une foule nombreuse occupait de bonne heure les bancs destinés au public. Mr. Peyton a clos la défense de l'accusé. L'avocat du demandeur a soutenu l'accusation et enfin la parole est donnée à M. l'Avocat Général.

Mr l'Avocat Général a parlé d'abord en anglais, puis en français; il s'est principalement appliqué à soutenir que le principe: "The greater the truth, the greater the libel," était inattaquable, et il a réfuté l'assertion d'un des avocats de l'accusé que ce principe émanait du Star, tribunal en Angleterre, et a soutenu qu'il était puisé dans le droit Romain, et que le Star Tribunal n'avait fait que le lui emprunter. Contrairement à l'opinion de l'avocat de l'accusé il a cherché à prouver que cette maxime n'était pas *Liberticide*.

Après le discours de Mr l'Avocat-Général, la cour s'est ajournée à aujourd'hui, à 9 heures.

DUEL.—On nous écrit des Opelousas qu'un duel a du avoir lieu entre l'honnorable Rice Garland, représentant du troisième district congressionnel, et George R. King. Nos lecteurs se rappelleront qu'à la suite d'une dispute qui s'était élevée entre ces deux personnes au sujet d'une affaire qui était soumise à la cour, M. Rice Garland frappa M. King. Les parties, dit le "Times", ont déjà quitté les Opelousas, et doivent se rencontrer sur l'autre bord de la rivière.

SAISIE DE PECHEURS AMERICAINS.

Le capitaine Sturges, du U. S. *Revenu Cutter* Hamilton, était de retour d'une tournée sur les côtes de la Nlle-Ecosse, où il avait été pour prendre des informations sur la saisie de plusieurs pêcheurs Américains par les autorités anglaises. Le capt. Sturges assure que l'opinion générale des habitans de Yarmouth est que la cour d'amirauté d'Halifax relâchera la plus grande partie des prises.

Il est probable, ainsi que le remarque le *Boston Post*, que les autorités anglaises ont agi avec trop de précipitation mais que les pêcheurs Americains n'ont pas toujours évité de donner de justes sujets de plaintes.

EMEUTE A CAMDEN.

Le *Maine Democrat*, publié à Saco, dit que le gouverneur Fairfield a été requis par les citoyens de Thomaston et de Camden de convoquer la milice pour apaiser une insurrection et prêter main forte à la mise à exécution de la loi sur la milice à laquelle on refuse d'obéir.

Nous lisons dans le Montgomery Advertiser (Alabama) du 4 juillet:

"Nous avons été *favorisés* ces derniers jours de pluies abondantes. On dit que la récolte de mais a considérablement souffert de la dernière sécheresse, tandis que tout le monde est d'avis que la récolte de coton s'annonce très favorablement. Il y a encore en main une forte quantité de vieux maïs, qui, si les fermiers en sont soigneux, combleront à très peu près le déficit que l'on pourra avoir dans la récolte de cette année."

D'après le *Troy Whig*, le prix moyen de la farine dans les principaux marchés du pays serait de $5 94. Il y a un an à pareille époque le prix moyen était de $8 09.

Le Moniteur a publié la ratification du traité de paix conclu le 9 mars entre la France et le Mexique. Le même journal annonce qu'une proposition doit être déposée à la chambre des députés pour la répartition des indemnités et dommages-intérêts à allouer aux personnes qui ont souffert pendant les hostilités, ou aux parents de ceux qui ont été tués.

— Des lettres de Bayonne du 13 mai, rapportent que Cabrera, profitant de ce qu'une partie des troupes christinos avait été envoyée à la poursuite de la colonne de Balmaseda, était tombé sur celles qui restaient dans les environs d'Alcaniz, et les avait défaites complètement; elles faisaient partie de quatorze bataillons qui étaient auparavant sous les ordres de Van Halem.—La province de Guadalaxara avait été de nouveau envahie par les carlistes.—Les nouvelles de la Catalogne étaient extrêmement décourageantes pour la cause de la reine. Les carlistes avaient rasé Muller, ville importante à cause de ses manufactures, et située près de Vich.—Une lettre de Madrid donne la liste des ministres qui devaient être nommés; ce sont MM. Perez de Castro, président du conseil et ministre des affaires étrangères; le général Alaix, ministre de la guerre; le général Vigodet, à la marine; Diego Entrente, à l'intérieur; Artazola, à la justice; et Ximenès, aux finances.—Par un décret du 10, la reine avait accepté les démissions de MM. Pita, Pizarro, Chacon et Hompanera; leurs fonctions avaient été occupées par intérim par MM. Vigodet, Arrego et Jose Ferraz.

Par un décret du 29 avril, Don Carlos a révoqué un ordre du 29 décembre prescrivant l'expulsion des familles des christinos résidant dans les provinces du Nord, en représailles d'une mesure du même genre ordonnée par le général Espartero contre les familles carlistes habitant les différentes localités occupées par ses troupes.

—Le tarif des douanes a été définitivement réglé le 19 avril à Constantinople. Cet obstacle étant aplani, la convention de commerce entre la Turquie et l'Angleterre a commencé à être mise à exécution à partir de ce jour.

—En Grèce, la conduite tyrannique du lieutenant bavarois Feder, devenu colonel d'un régiment grec, a occasionné une émeute dans laquelle 300 Mainotes se sont emparés des casernes, ont désarmé les troupes royales, pillé la caisse de la douane et toutes les provisions des troupes, et affiché une proclamation dans laquelle ils ont déclaré qu'ils ne poseraient les armes que lorsqu'on aurait convoqué une assemblée nationale pour obtenir une réforme du gouvernement.

— On écrit de Goritz le 8 avril.

"Les visites des notabilités royalistes se succèdent rapidement. Ces jours-ci nous avons vu le vicomte de Puysegur, le marquis de Pongibeaud, le vicomte de Bouillé et le comte de Larochefoucault. Ce dernier est reparti pour Paris, après un séjour de quelques semaines. Aujourd'hui, on attend M. de Montholon, compagnon du prisonnier de Sainte Hélène. Un grand nombre de Français qui se trouvent à Rome se proposent, dit-on, de passer par Goritz. Il est fâcheux que la famille royale ne reste pas ici toute l'année. Elle partira au commencement de juin pour Kirchberg. Henri de France prendra une route particulière pour se rendre à Kirchberg; il fera d'abord un voyage, accompagné de M. Montbel et du duc de Levis, qui est attendu ici à cet effet."

— On dit qu'Abd-el-Kader, n'ayant pu s'entendre avec le gouverneur-général d'Algérie, s'était adressé ici au gouvernement et même au roi, mais que n'obtenant aucune réponse, il avait pensé que ses correspondances étaient interceptées. On ajoutait que dans cet état de choses, au lieu de faire passer directement ses lettres par les autorités françaises, il les avait envoyées ici à un tiers, pour acquérir la certitude que si on ne lui répondait point, ce n'était pas faute que ses dépêches n'eussent été remises en mains propres. Ces bruits paraissent fondés. Il est parvenu à notre connaissance qu'une lettre de l'émir avait été présentée à M. Thiers, à qui Abd-el-Kader donnait le titre de ministre de l'intérieur. Cette lettre avait pour objet de protester de son désir sincère pour le maintient du traité de la Tafna, et de se plaindre de la conduite que tenait à son égard M. le maréchal Valée. A Dieu ne plaise que notre intention soit de garantir la bonne foi d'Abd-el-Kader, et d'établir que ses griefs soient fondés. Nous n'avons d'autre dessein que de constater un fait qui nous paraît curieux: c'est qu'un chef de tribus arabes comprenne la nécessité d'entrer dans des explications avant d'en venir aux mains, et de chercher à nouer des négociations par l'influence de ceux qu'il croit avoir voix au conseil.

On rapporte encore que M. Thiers n'est pas le seul qui ait reçu une lettre de l'émir. Une autre a été adressée au maréchal Gérard avec le titre de président du conseil. Enfin on prétend que d'autres lettres encore ont été envoyées aussi pour être remises au roi, à la reine et au duc d'Orleans.

—M. le lieutenant-général Merlin vient de mourir à Paris.

M. Fiévée, publiciste distingué, est mort également. M. A. Fievée, son fils, en annonçant cette triste nouvelle au National, a envoyé à ce journal une somme de 300 francs pour la souscription en faveur des ouvriers sans travail, conformément aux dernières volontés de son père.

On lit dans la Sentinelle des Pyrenées:

Hier matin vers les 6 heures, des matelots aperçurent dans le port un gros poisson qui tourbillonait dans l'eau, après quelques peines, ils le pêchèrent au moyen de gaffes: c'était un crapaud de mer. Cet animal peut avoir quatre pieds de long, il est terminé par une queue d'un pied, il a deux pattes très courtes sous le ventre et deux grandes nageoires fort épaisses sur les côtés. La bouche énorme pour le sujet est garnie de plusieurs rangées de dents comme chez les requins; une particularité assez remarquable, c'est que le poisson porte sur le dos deux espèces de lignes avec lesquelles il attire les poissons dont il fait sa pâture.

— On écrit de Vienne qu'une provocation de duel à mort avait fait pendant quelques jours le sujet des conversations de la haute société. M. de Vieil-Castel, gentilhomme français, qui depuis plusieurs années est en séjour à Vienne et qui très heureux au jeu s'est gagné de fortes sommes à plusieurs personnes de haut rang, faisait un dernier hier une partie avec le général russe de L..... et le jeune comte hongrois de P..... Celui-ci, irrité de ses pertes, fit quelques observations blessantes sur la manière dont le gagnant maniait les cartes. M. de Vieil-Castel lui en demanda raison et il fut convaincu qu'on se battrait au pistolet, chacun des combattans tenant d'une main le bout d'un mouchoir. Le duel devait avoir lieu sur la frontière de Salsebourg; mais la police intervint et y fit conduire par un des ses commissaires M. de Vieil Castel, tandis que le comte hongrois fut conduit sur celle de Hongrie. (*Gazette de Hanovre.*)

ADOLPHE NOURRIT.

La perte que les arts viennent de faire sera vivement sentie, et de tous, on peut le dire; car, dans cette douleur, les querelles d'école n'ont rien à voir. A quelque opinion qu'on appartienne, on regrettera toujours cet homme intelligent, laborieux, dévoué, honnête, épris jusqu'à l'extase des nobles sentiments du cœur et des belles choses de la pensée, qui ne vivait que pour l'œuvre à laquelle il s'était consacré dès ses jeunes jours, et que le découragement vient d'abattre aux pieds de la muse. Certes, si jamais un nom fut populaire en France, se fut le sien, jamais le nom d'un chanteur n'était descendu si avant dans le peuple. Tous l'ont entendu, tous l'ont applaudi; le nommer, c'est réveiller dans l'esprit de chacun les plus beaux souvenirs de l'opéra, et cette consécration unanime du succès, il la devait, non-seulement à son talent si élevé, à son intelligence si prompte à saisir les intentions du génie, à sa voix si puissante à les rendre, mais encore à la dignité de sa personne, à la noblesse de son caractère, qui relevait sa profession aux yeux du monde, à cette activité généreuse, à cette fougue sympathique à laquelle il ne faisait jamais défaut, même dans les plus rudes fatigues du répertoire, et qui l'entraînait au gré de sa voix et de son avenir, partout où il y avait quelque service à rendre, quelque gloire ignorée à produire, quelque bonne patriotique à chanter. Aussi cette nouvelle a fait sensation; chacun s'en est ému dans la ville, au milieu des intérêts si graves qui nous préoccupent, cela seul suffirait pour témoigner à quel point cet homme était affectionné de tous. Qu'on nous permette donc de parler de lui encore une fois, demain peut-être il serait trop tard; c'est la destinée des comédiens d'aller à l'oubli presque toujours par la renommée et la fortune, tout au rebours des autres gloires qui s'immortalisent par l'œuvre.

Nourrit débuta en 1821, par le rôle de Pylade dans l'*Iphigénie en Tauride* de Gluck. Sa voix fraîche et marquée d'un timbre juvénile, son heureuse organisation musicale, son nom déjà célèbre à l'Académie Royale lui concilièrent en peu de temps la faveur du public. Et trois ans après lorsqu'il joua les *Deux Salems* le succès qu'il obtint fut tel que son père en conçut quelque ombrage, et c'est là un sentiment si naturel en pareille occasion, qu'il n'y a pas de quoi s'en étonner. En effet, l'homme qui vient tout-à-coup, en un jour, vous prendre la plus large part de cette attention, de ces sympathies, de ces applaudissemens qu'on vous adressait la veille sans partage, cet homme tiendrait-il à vous par les liens les plus étroits, n'en est pas moins votre rival. Il n'y a pas de père au théâtre, et le sang parle moins haut que la *voix*. Cependant le père de Nourrit prit sa retraite et dès ce jour, Adolphe resta seul maître de la scène et du premier rang, et cela sans avoir eu d'obstacles à surmonter, sans lutte, presque par droit de naissance. Chose étrange, toutes ces circonstances favorables, en se combinant à souhait pour son bonheur dès son entrée dans la carrière, ont influé plus qu'on ne croit peut-être sur les affreuses inquiétudes de sa vie et sa fin déplorable. Ce qui a manqué à Nourrit, c'est la lutte, lutte acharnée et fatale que tous soutiennent avant d'arriver à ce point où la fortune l'avait porté tout d'abord. Voyez Rubini, choriste dans une troupe foraine, et conquérant à force de talent et de persévérance sa royauté d'aujourd'hui. Voyez Duprez, écolier chétif dont on riait à l'Odéon, chanteur nomade en Italie, gravissant à travers les sifflets les hauteurs de *Guillaume Tell*.

Il y a telles déceptions qui vous tuent, lorsqu'elles arrivent dans la maturité de l'âge, pour la première fois. A vingt ans, le premier sifflet donne du courage au véritable artiste et le pousse au travail, à quarante il le tue. Et c'est pourquoi Nourrit est mort. Cette nature déjà si faible s'était énervée dans le succès.

A vrai dire, la carrière dramatique de Nourrit ne date guère que de l'arrivée de Rossini en France. Alors seulement son activité se fait jour, alors seulement le jeune chanteur se dégage du souffle de l'ancienne école, et grandit sous le souffle de l'inspiration du maître. On sait avec quelle ardeur, quelle foi sincère dans l'avenir de cette musique, quelle intelligence des effets nouveaux, Nourrit joua *Néoclès, Aménophis, le Comte Ory, Arnold*. Dans certaines parties de *Guillaume-Tell*, Duprez l'a surpassé sans doute, mais pourtant sans le faire oublier dans l'ensemble du rôle; et quand on les compare froidement, on a peine à se décider à qui donner la préférence. A Duprez le cantabile magnifique du premier acte, la cavatine entraînante du troisième, le grand style dans le récitatif; mais aussi à Nourrit l'expression sublime du trio, le sentiment du caractère, la composition harmonieuse de ce rôle, qu'il idéalisait à la manière des héros de Schiller.

Une des plus nobles qualités qui distinguaient Nourrit, c'était l'empressement singulier avec lequel il se portait au-devant de toute gloire naissante ou méconnue, de toute idée nouvelle et féconde. Il ne s'est pas accompli, de son vivant, une révolution, qu'elle vînt d'Italie ou d'Allemagne, à laquelle il n'ait voulu prendre sa part d'homme et d'artiste. Jamais il ne faisait défaut au talent, et lorsqu'il s'agissait du génie, c'était une ardeur de bonne foi, un enthousiasme loyal et sincère, qui ne reculaient devant aucune peine, aucun sacrifice. Tel Nourrit s'était montré à l'égard de Rossini, tel Meyerbeer, en venant à son tour, le trouva zélé actif, intelligent, plein de conviction et de bonne volonté. Il faut le dire aussi, en se vouant de la sorte à la cause de l'auteur de *Robert-le-Diable*, Nourrit sans s'en douter peut-être, et par un instinct naturel aux chanteurs, travaillait à sa propre renommée. En effet c'était de l'illustre maître de Berlin que le chanteur français devait tenir ses plus beaux rôles, c'était Meyer Beer qui devait le produire pour la première fois dans le vrai jour de son talent, duquel il avait étudié avec un admirable soin toutes les faces radieuses et ternes, et jusqu'aux moindres inégalités. *Robert-le-Diable* fut le plus beau triomphe de Nourrit. L'acteur partagea la fortune du chef-d'œuvre à laquelle il avait aussi contribué. Ce rôle lui restera à jamais, car il est son bien, sa conquête, sa gloire inaliénable. Le peuple de Paris ne se figure pas plus Robert-le-Diable sans Nourrit, qu'il ne se figure l'opéra sans *Robert-le-Diable*, et tout cela forme dans son esprit une indivisible trinité. Duprez prend à Nourrit *Arnold* et *Raoul*, mais il lui laisse *Robert*, et certes, ce n'est pas un médiocre avantage pour un chanteur que d'avoir dans son répertoire un rôle auquel Duprez n'ose toucher. Nourrit était l'âme de la troupe de l'opéra, il l'exaltait au souffle de son inspiration, mais sans la dominer, sans l'écraser comme fait Duprez. Alors toutes les richesses de l'opéra reposaient dans l'harmonie des ensembles. On se souvient du trio de Guillaume-Tell, du trio de *Robert-le-Diable*, du final de *Don Juan*. Alors on les applaudissait tous également, Nourrit, Levasseur, Mlle Falcon, Mme Damoreau. Aujourd'hui il n'y a de fête et d'honneur que pour Duprez, qui en passe de tuer les autres, [illegible] d'*Arnold* pour tenir lieu de tout. [illegible] Nourrit, l'unité s'est dissoute, [illegible] d'état, [illegible] le découragement.

[illegible] d'ampleur et d'agilité, [illegible] l'influence du génie de Gluck [illegible] la transition du vieux récitatif [illegible] à la cavatine [illegible] sphère plus élevée, Meyer-Beer représente le passage de Rossini et de Weber au génie nouveau qui naîtra tôt ou tard en France, en Italie, en Allemagne, peu importe. Aussi Meyer-Beer et Nourrit devaient-ils s'entendre à ravir et former, en se rencontrant, une alliance féconde dont on a vu les résultats dans les magnifiques soirées de *Robert-le-Diable* et des *Huguenots*. Nourrit était aimé de ses camarades et du public; il était le souverain de l'Opéra, celui que chaque soir le public saluait de ses applaudissemens et de ses couronnes. L'engagement de Duprez devait lui porter un coup terrible, et dont il ne se releva point.

Jamais en effet dans la plénitude de sa confiance, il ne lui était venu à l'esprit qu'il pût se rencontrer un être assez hardi pour lui vouloir disputer le premier rang, il se sentait si puissamment affermi de tous côtés, si bien maître de la sympathie de tous! Aussi qu'on se figure le désespoir affreux qui dut le prendre, lorsqu'il eut à n'en pas douter, que Duprez arrivait, Duprez que l'Italie renvoyait à la France, transformé illustre, Duprez que précédait le bruit de ses triomphes de Naples et de Milan. Nourrit en eut une douleur profonde, insurmontable, et cela se conçoit. Partager dans la force et la maturité de l'âge et du talent, ce qu'on a tenu seul pendant quatorze années, sentir la faveur du public passer sur la tête d'un autre, se voir de jour en jour dépossédé, ne plus être seul, déchoir enfin! On tint conseil, un conseil de famille, auquel présida Rossini; là il fut décidé que Nourrit se retirerait. Ainsi le malheureux disait adieu à ses plus chères espérances, il s'arrêtait au milieu de sa belle carrière, et la mort n'était encore pour rien dans tout cela, car il se retirait plein de vie et de jeunesse, de voix et d'ambition. La résignation est une admirable chose, il est beau de donner un exemple au monde, et de passer froidement de la gloire à l'oubli, mais la résignation n'existe guère que dans le catholicisme.

Où la trouver aujourd'hui dans ces esprits fougueux, impatiens, superbes, que leurs illusions emportent vers le soleil, et qui montent jusqu'à ce que leurs ailes de cire se fondent, et qu'ils retombent foudroyés comme Icare!

Aujourd'hui il n'y a guère que les *simples* qui se résignent: l'homme que le succès a proclamé une fois, lorsqu'on l'oublie et le délaisse, n'a d'autre refuge en son isolement, que dans le suicide ou l'ironie. S'il est faible, il se tue; s'il est fort il continue à vivre, affecte pour le monde une indifférence pire que celle dont on veut l'accabler, et de temps en temps frappe sur l'idole nouvelle, afin qu'on sache bien qu'elle sonne creux. Voyez Nourrit et Rossini; le hasard les a mis en présence tous les deux, et je ne veux pas d'autre exemple. Nourrit se tue parce que les applaudissemens lui manquent, parce qu'il sent qu'il ne survivra à sa renommée; Rossini, au contraire, se croise les bras et se contente de sourire, car il a la conscience de lui-même, car il sait au milieu de l'indifférence publique, qu'il a fait *Sémiramide, Othello, Guillaume Tell, il Barbiere*, et que rien au monde ne peut empêcher ces chefs-d'œuvre d'exister. Rossini a la force que donne le génie, tandis que l'autre, le malheureux Nourrit, n'avait que l'enthousiasme.

Une fois sa résolution prise, il voulut paraître plus calme, mais envain, la tristesse qui le dévorait se trahissait chaque jour par un nouveaux signe. Son visage s'altérait, une fièvre nerveuse le consumait. A l'expression de l'abattement avait succédé cet affreux sourire que donne l'ivresse du malheur. Il jouait ses rôles avec emportement, furie et désespoir; une seule idée le possédait toujours, sans qu'il eût un moment de repos. Un soir il chantait la *muette*, la représentation allait son train accoutumé à travers les applaudissemens, lorsque tout à coup on vient lui annoncer que Duprez est dans la salle. Aussitôt Nourrit hésite, pâlit, la voix lui manque, et le spectacle s'interrompt. On ne peut s'expliquer l'influence terrible que le nom seul de Duprez exerçait sur son esprit. Il y avait en cela quelque chose de fantastique, le fantastique se rencontre si souvent dans les réalités de l'existence!

Cependant sa dernière représentation arriva, grande et solennelle soirée à laquelle rien ne manqua, ni les transports d'enthousiasme, ni l'affliction générale. Toute cette multitude d'élite qui l'avait suivi dans la carrière avec tant de sollicitude et d'amour était venue pour lui rendre honneur; tandis que la salle entière applaudissait; les plus illustres personnages de notre temps se pressaient dans sa loge pour lui serrer la main; et lorsqu'à la fin, entouré du groupe de ses camarades, il parut pour la dernière fois sur le théâtre de ses triomphes, les bouquets, trempés de larmes, tombèrent à ses pieds. Jamais comédien ne s'était retiré avec tant d'honneur et de gloire; mais il fallait s'en tenir là. Après ces magnifiques funérailles qu'il avait conduites lui-même, toute resurrection était impossible. Voilà ce que ses amis auraient dû lui faire entendre, en l'invitant à une retraite honorée et paisible.

Mais non; à peine sorti de l'Opéra, il rêve une nouvelle vie; il part. Dès lors plus de salut; on sent que la victime se débat sous le coup de la hache. A Bruxelles, à Lyon, à Marseilles, il trouve d'affreux échecs qui lui renvoient le nom de Duprez. Il se met à chanter, lui aussi, la cavatine de *Guillaume Tell*. A force d'entendre parler de voix de poitrine, il veut en avoir une aussi, et brise à ce travail sa voix sonore de *Robert-le-Diable* et des *Huguenots*. Il part pour l'Italie, à l'âge où l'on en revient. Nourrit n'avait aucune des qualités que les italiens affectionnent. Qu'importe au public de Naples ou de Milan l'expression vraie de la pantomime, la composition du caractère, l'exactitude du costume? Il lui faut avant tout des cavatines, et si vous lui demandez ensuite ses opinions sur la mise en scène, il vous dira qu'il ne se passionne que pour les grands gestes, et que les bottes à revers, et les plumes rouges lui conviennent fort.

Nourrit, on le sait, n'était pas l'homme d'une cavatine mais d'un rôle. Il le sentait lui-même, et voilà d'où vint son désespoir. A Naples, Nourrit travailla à creuser les registres de sa voix, et l'organe qu'il se composa de la sorte enchantait dans les premiers tems le public de San-Carlo. Mais il n'y a pas d'effort qui dompte la nature et ce qu'il gagnait, et son ancienne voix finissait par reprendre le dessus au grand désappointement des Napolitains qui n'en pouvaient supporter le timbre aigu et métallique. S'il eut alors quelques beaux jours, ils ne furent pas de longue durée. Il ne tarda pas à voir à quel public il avait à faire, un public qui ne pouvait lui tenir compte ni de son jeu si passionné, ni de son inspiration si fougueuse, ni de l'accent si dramatique de sa voix, et qui sans égard pour de si nobles qualités lui reprochait sa justesse à l'occasion, où la réprimande, où l'affront.

Sur ces entrefaites, sa voix vint à le trahir à plusieurs reprises. Dès ce moment, il tomba dans une sombre mélancolie: chaque jour une goutte de plus tombait dans le vase d'amertume, et quand son cœur fut plein, il se tua.

Cruelle mort! qui n'est point comme on l'a prétendu, le résultat d'un instant, mais de deux années d'angoisse et de morne tristesse. Qui peut savoir en effet tout ce qu'il a souffert, cet homme d'intelligence et de cœur, avant d'en être venu à se briser le front sur le pavé! Ceux qui disent qu'un chanteur, qui se tue parce qu'on le siffle, n'est que ridicule, en parlent bien à leur aise. Ce n'est pas le rang qu'il faut considérer, mais l'ambition refoulée au dessus qui sont les mêmes ravages dans tous les cœurs. Que le but soit plus ou moins sérieux, cela regarde le monde et la postérité, mais ne saurait en aucun point modifier le désespoir de celui qui le manque. Le comédien souffre autant que l'empereur, plus peut-être; car du moins l'empereur dans l'exil a pour se consoler cette sympathie orageuse du monde pour les grandes afflictions. Mais le comédien dépossédé, on le prend en pitié, et s'il se tue, on rit de sa mort. R. D. D. M.

LE PRIX DU TALENT.—"Je me souviens, disait Talma, dans une conversation recueillie par M. Audibert, je me souviens qu'un jour, après avoir lu dans un journal l'affreux récit d'un crime commis par une jeune fille, armée d'un couteau, et coupant la gorge à un enfant de trois à quatre ans, je crus voir logé à mes yeux la tête de cette pauvre petite créature: je levais mes yeux effrayés pour éviter cet horrible spectacle, et devant moi, oui, devant moi, j'aperçus, agitant son couteau ensanglanté, le monstre resté tranquille après son exécrable attentat. Je me mis à fuir, et, le moi est vrai, c'était bien une fuite; courant çà et là dans les rues, j'allais, je venais, lorsque, me trouvant à la porte d'une église, j'entrai: c'était St-Eustache, où je fus baptisé.

On célébrait la messe, les prêtres chantaient de leur voix triste et solennelle, les cierges brûlaient, l'orgue faisait rouler sous les voûtes ses accens mélancoliques; je demeurai, tantôt debout, tantôt à genoux sur la pierre, je ne sais combien de tems: Ce que je devins le reste de la journée, je l'ignore; mais le soir je jouais *Hamlet*, je me fis peur à moi-même dans la scène où, levant le poignard sur ma mère, je dis à l'ombre fatale:

Je ne pourrais jamais....

Ces terreurs viennent-elles de mon âme, de mon imagination, de mes nerfs? Et qu'importe, puisque je souffre! Mais pourquoi me plaindre? Je subis la loi commune; je paie quelque peu de talent par une délicatesse d'organes qui est la source de cruelles douleurs, de pénibles et longs ennuis."

RECAPITULATION DES VENTES A L'ENCAN, CE JOUR.

Par J. A. Beard, à 5 heures, à l'Anchor-Warehouse.—132 Boucauts Tabac.

Par P. Tricou, à 10 heures du matin, dans la rue Conti, entre Bourgogne et Dauphine:—Meubles.

Par P. E. Tricou, à midi, à la Bourse de la Cité—Propriété.

ETAT SEMI-ANNUEL DE LA BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Maison de banque et le lot.	$90,728 72		
Propriétés.	99,574 64		$190,303 36
Notes et billets d'escomptes.	$1,638,800 89		
do sur actions.	555,332 00		
do protestées.	112,490 96		
do do garanties par hypothèques.	137,795 66		
do de en cour.	7,962 19		
Prêts sur hypothèque.	107,670 00		
Billets à recevoir.	3,519 24		2,769,453 20
Change domestique.	202,786 78		
Change do protesté	835,12 24		296,271 02
Actions de banques locales.	22,225 09		
do de l'Assurance Commerciale.	4,275 00		
do de bateau à vapeur.	3,383 42		29,873 42
Dû par des banq. éloignées.			96,109 72
Water Works. *			962,922 45
Dû par la corporation de la cité.			17,500 00
Fonds du Mississippi en collecte.			12 496 07
Comptes de protêts.			426 28
Comptes suspendus			5,113 29
André & Cottier de Paris. £37,640 26		7,308 79	
Espèces. Argent en main.	$205,995 09		
Or.	105,835 03	311,830 12	
Billets d'autres banques.	$83,075 00		
Post notes de la banq. des Cit.	3,870 00		
Billets des municipalités.	1,503 15		
Balance due par les banques locales.	8,934 55	97,382 70	
			408,212 82
			$4,781,979 42
Fond capital.			$3,000,000 00
Billets en circulation.			401,885 00
Dû aux banques éloignées.			209,513 86
Officiers du gouvernement général.			68,559 66
Caisse d'amortissement de la corporation de la ville.			65,966 66
Hypothèque sur biens fonds, réversion.			99,000 00
Certificats de dépôts.			6,663 56
Checks du caissier à échéance sur banques éloignées.			166,872 56
Comptes individuels.			247,780 93
Reid, Irving & Co.—£2,072 5s. 9d. stl.			
Dividendes non réclamés	$19,067 75		
Dividendes no 10, récemment déclarés.	120,000 00		139,067 75
Profits et pertes.	$326,845 68		
Rentes pour l'eau et les appareils.	14,906 44		341,752 [illegible]
			$4,781,979 42

Nouvelle Orléans, 1er juin 1839.
G. O. HALL, Caissier.

*—Les rentes pour l'eau se sont montées en 1837 à $8,216,44 [illegible] 1838 à $14,604. Depuis le commencement de cette année [illegible]

ETAT GENERAL DE LA BANQUE DES ARTISANS ET NEGOCIANS.

Capital fourni à la branche d'Opelousas	$300,000 00		
" " Vidalia	300,000 00		$600,000 00
Dû par les banq. de la cité,			43,768 57
Dû par des banq. éloignées,			26,972 67
Billets et notes escomptés.	$1,523,702 96		
Prêts sur actions	250,426 00		
Billets à recevoir	8,743 90		1,782,871 86
Billets et notes escomptés protestés			93,091 99
Change domestique en suspension			105,604 87
Change domestique			67,695 49
Baring, Bro. & co, Londres			19,394 23
Prime sur le sterling			579 84
Compagnie de l'Assurance Atlantique N. O.			8,750 00
Propriétés, maisons de banque &c			49,150 65
Espèces en main— Argent—$107,471 13; Or— 641 25		108,112 38	
Billets de banq. de la ville		34,130 69	142,943 38
			$2,840,059 14
Fond capital payé			$1,998,390 00
Dû aux banq. de la ville			64,769 23
Dû aux banq. éloignées			77,488 89
A l'Etat de la Louisiane			750 09
Dividendes non payés	5,526 50		
Dividende No. 9	59,905 50		65,432 00
Profits et pertes, escomptes non échus			159,238 55
Fond réservé			144,944 53
Dépôts spéciaux	36 49		
Certificats de dépôts	4,860 89		4,897 38
Comptes individuels			112,371 56
Billets en circulation			911,780 00
			$2,840,059 14

Nouvelle-Orléans, 1er. Juillet 1839.
8jt SAMUEL C. BELL, Caissier.

COMMERCIAL.

REVUE DU MARCHE.

8 juillet 1839.

Notre marché présente encore quelque tendance à la baisse pour certains prix avec le même calme que nous avons déjà mentionné. Il ne s'est fait presque rien en coton; nous attendons avec impatience des nouvelles d'Europe qui doivent nous arriver tous les jours. Les ventes de samedi se sont élevées à 150 balles à nos cotes. Le marché de tabac est également calme; la seule vente que nous ayons à rapporter est de 60 boucauts aux mêmes prix que nous avons donnés dans notre revue de samedi. Le sucre et la mélasse sont calmes sans aucun changement dans les prix; il en est de même pour la farine, il est tout-à-fait inactive à $6 pour qualités fraîches, et 4 50 et 4 75 pour vieilles qualités. Le mais s'est vendu à 50 cents; quelques détenteurs demandent en magasin 54 et 55, mais les prix du cours pour les fortes parties sont de 50 @ 53 cents.

DERNIERES DATES.

New-York	jn. 8	Liverpool	m. 21
Boston	jn. 27	Londres	m. 20
Philadelphie	jn. 29	Havre	m. 17
Washington	jn. 28	Paris	m. 18
Baltimore	jn. 29	Bordeaux	m. 16
Charleston	jt. 2	Madrid	m. 17
Vera-Cruz	jn. 3	Cadix	m. 20
Tampico	jn. 6	Havane	jn. 24
Mexico	m. 30	Houston	jn. 27

MARCHE DE LA MOBILE, 6 juillet. Le même calme et la même inactivité règnent sur notre marché. Il ne se fait rien en groceries ou en produits de l'ouest excepté pour le détail et les prix restent sans changement excepté ceux de la farine qui continuent à baisser. La gêne monétaire pèse toujours sur notre marché et nous ne voyons aucune suspension à cet état de choses si déplorable.

COTON—150 balles environ—voilà tout ce qui s'est vendu dans toute la semaine dernière, et encore elles se sont faites à une baisse de 2 cents depuis l'arrivée du Great Western. On attend avec impatience de nouveaux avis de Liverpool. Notre approvisionnement est aujourd'hui réduit à 2238 balles contre 15622, qu'il était l'année dernière à cette saison. Nous cotons bon et fin—nominal—bon beau 15½; beau de 14½ @ 15; Moyen 13½, ordinaire nominal, inférieur nominal.

GUYANA, 10 juin 1839.—Notre récolte a été au moins d'un tiers moindre qu'on ne l'attendait et trois ou quatre de nos planteurs qui ont encore à moudre leurs cannes ne pourront pas, à ce que je crois, les prendre à cause des pluies qui ont commencé à tomber.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Barque Bashaw, Freeman, Brême, Kidder & Head
Goël. D. Moss, Rowe, Pensacole, capt
D. Wolf, Hitch, Mobile, J C Jenkins
Naiad, Butler, Houston, H G Heart
Sloop Lark, Paddock, Mobile, capt
Steamer Columbus, Windle, Galveston, Smith & Voorhees

ARRIVES.

Bateau de remorque Porpoise, Davis, des Passes, avec les bricks Oswego, Voltaire et la goel. Hugh Boyle. Laissé la barre N. E. le 5 courant, à 6 heures p. m. rapporte le navire Richmond, barque Duc D'Orléans et un autre navire dans les parages voulant faire la passe S. O., brick Bordeaux chargé de glace à Fort Jackson; barque ang. Albion, à l'ancre en dehors de la barre.

Bateau de remorque Mohican, Heaton, de la Passe S. O. avec le navire Richmond, barque Duc d'Orléans et le brick Bordeaux. Laissé la barre S. O. le 6 courant, à 11 heures a. m., rapporte rien de nouveau.

Navire Richmond, Winship, du Havre, [11 mai] à Rogers, Gray & Co., avec un chargement de vin, liqueurs et marchandises assorties, à S Hermann; J Albert, Toole & Barrière; J F Vlex & co, J B Lindner; Conton & co, Gory; C Simon, S Vignie; L A Barbarin; Schmidt & Werner; Hyde & Comstock; A Roger; C Dufresl, Hegedorn & Cramer, Blanchard, Emer & co; Carman & McMahon, Devezin & Dossat, Lefebvre; Blanc; L Bercier, A Moret, Labadie & Jacqueline; Bruslé & Lemerle; J Duplessis; V David; Guerin & Pouverin; F C Gerges & co. et à ordre.—Passagers. Mlles. Sophie et Irma, Millet et Louise Provost, Mssrs. A D'angerot, A Lerade, F Millet, H Millet, Cobine, H F Broneche, J H Haase, J Courtade, A Hediard, A Blin et 110 dans l'entrepont.

Barque Duc D'Orléans, Hoodless, de New York.
Brick Voltaire, Sleeper, de la Mobile.
Brick Oswego, Allen, de la Havane.
Brick Bordeaux, Morrison, de Bath.
Goel. Hugh Boyle, Brown, de la Havane.
Steamer Renzi, Convers, de St. Louis.
Steamer Ajax, Ratier, des Attakapas.
Steamer Rodney, Day, des Natchitoches.
Steamer Paul Jones, Scott, de Lafourche Int.
Steamer Campté, Carroll, de Louisville.
Steamer Havana, Bacon, de Cincinnati.
Steamer Brilliant, Hart, du Bayou Sarah
Steamer Ganges, Willson, de la ville de Yazoo.

MEMORANDA.

Arrivé à New York, le 26 juin, nav. à vapeur New York, Wright.

Philadelphie, 26 juin—Expédié, navire Ohio, Gallagher; N. Orléans.

Bath, 23 juin—Expédié, brick Christiana, Ballard, N. Orléans.

Pensacola, 29 juin—Partis, goëls. D. Wolf et Elizabeth, pour la N. O.

Hélé le 21 juin, lat 28, 15, long. 73, 50, nav. Powhatten, McGowen, N. Orléans.

Hélé le 25 mai, lat. 25, 17, long. 79, 55, nav. Cornelia, 26 jours de New York pour la Havane.

Steamer Campté, a quitté Louisville le 2 courant, rapporte qu'il y avait 6 pieds d'eau dans la rivière Ohio et baissait.

☞Le beau bateau-à-vapeur WM. FRENCH, capitaine S. Johnson, ayant été retenu, partira positivement pour Louisville cet après-midi, (lundi 8 Juillet) à 4 heures p. m. Les passagers sont priés de se trouver à bord à cet heure. S'adresser à
8juillet T. LAWRENCE, 28 et 29, Nouvelle-Levée.

☞Le brick D. KELBY, commencera son déchargement ce matin, en face du marché à la viande. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises. N. F. COMLY & Co, 6 jts

AVIS—La générosité proverbiale et la philantropie du public de la Nouvelle Orléans, qui fait d'une œuvre charitable son plaisir favori, impose de nouveau au soussigné, trésorier de l'Association Catholique de la Nouvelle Orléans pour le support des orphelins, l'obligation d'accuser avec reconnaissance la réception, par l'entremise de A. D. Guesnon, Esq., de la somme de six cents neuf piastres et soixante huit cents, provenant du bénéfice donné par les directeurs charitables du Théâtre d'Orléans, le 27 juin 1839.
8 jt J. A. McKAY.

COLLEGE DE VERSAILLES.

SENTANT la nécessité de faire participer un plus grand nombre d'enfants au bienfait de l'éducation, le collège de Versailles a fixé le prix de la pension à $200 pour un enfant, et à $350 pour deux ou plus. Voir le prospectus que l'on trouve chez Mr. A. Moret, libraire, rue Royale. 8jt

INSTRUCTION PUBLIQUE.

AVIS—On a besoin d'un surveillant pour un collège; on ne confiera cet emploi important qu'à un homme habitué à vivre parmi des enfants, et capable d'enseigner la langue française; s'adresser au bureau de cette feuille. 8 jt

AUX HABITANS & TONNELIERS.

A VENDRE à bon marché, 25000 perches entières à boucauts et barils; 25000 perches fendues à boucauts et barils.—Aussi, 12000 douves de chêne rouge à boucauts, au chantier de C. LAFFON,
8jt Encoig. des rues Nonnes et Levée, Lafayette.

A LOUER—Un troupeau de belles VACHES créoles, ensemble les écuries, charrettes et ustensiles nécessaires à l'exploitation d'une vacherie. S'adresser à J. T. LAGUERENNE & Co,
8 jt 9, Toulouse.

100000 CIGARES de la Havane.
—30,000 do do Canon.
56 Sacs Poivre de Tabasco.
à vendre par A. M. de MIRANDA,
8jt—10 rue Bourbon.

$15 DE RECOMPENSE.

La mulâtresse ALLIS alias HANNAH, a quitté la maison de son maître dans la soirée du 5 juillet. Elle vit depuis trois ans environ avec un charpentier h. c. l. nommé Henry Jones ou Johnson, sa taille est moyenne avec de l'embonpoint, elle parle anglais et français, et cherchera sans doute de l'emploi comme blanchisseuse; quinze piastres de récompense seront payées à quiconque la logera dans une des prisons de cet état ou la livrera à son maître No. 47 rue St. Louis, 8jt☞

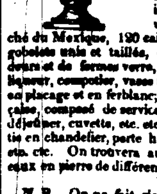

MAGASIN de faïence, verrerie et cristaux, rue Vieille Levée, no. 155, entre Ursuline et Hopital. On pourra aussi s'adresser rue Condé no. 49, entre Dumaine et St. Philippe. Les soussignés ont en magasin 420 paniers de faïence fine et commune dont une partie convient au marché du Mexique, 120 caisses de cristaux composé de gobelets unis et taillés, carafes de différentes grandeurs et de formes verre, à champagne, do à vin, et à liqueur, compotier, vases pour service, sucrier couvert ou placage et en ferblanc; 91 caisses de porcelaine française, composé de service de table, de à café, tasses à déjeûner, cuvette, etc. etc. En magasin placage assortie en chandelier, porte huilier, porte liqueur, sucrier, etc. etc. On trouvera aussi un assortiment de pots à eaux en pierre de différente forme et couleur.
JN. COULON & Co.

N. B. On ne fait rien payer pour les emballage, ni emballage, ni les transports au Steamboat. 8 jt

MARINADES, catsup, &c.—Marinades de Underwoods, Lewis & Haskell et Wells, en jarres de gallon, demi do et gt. do; catsup de tomate, de noix et de champignons, moutarde, en ferblanc et bouteilles à vendre par DAVIS & HOBART,
8 jt 18, Douane.

SAVON et huile—500 boites savon de Jas. Gould, no. 1; 250 do do J. H. Morton; do; 100 do de Jackson & Trowbridge, imitation no. 1, 300 boites no. 1 barriques huile de spermaceti blanchie, à vendre à bas prix par DAVIS & HOBART,
8 jt 18, Douane.

BOTTES, Souliers et Brodequins—50 caisses bottes en veau supérieures; 10 do de quartiers en veau; 10 do brodequins en veau; 5 caisses brodequins de Kipster; 20 do souliers de femmes et d'enfans, en magasin et à vendre par DAVIS & HOBART,
8 jt 18, Douane.

PORC DE PLANTATION.—Consistant en porc mess et prime mêlé, morceaux de croupe, épaules et bajoues, à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
8jt 63, Gravier.

TOILE et Corde d'emballage—1000 pièces toile d'emballage de Kentucky, et 1000 rouleaux corde d'emballage, reçus par les dernières arrivées et à vendre par SML. BELL,
6 juil 89, rue des Magasins.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Cité de la Nouvelle-Orléans.

PARDEVANT moi William Young Lewis, notaire public, dans et pour la cité de la Nouvelle-Orléans, dûment commissionné et assermenté, conformément à un acte de la Législature de cet Etat, approuvé le 13ème jour de mars 1837, les personnes ci-après nommées ont convenu qu'une compagnie et société composée d'eux-mêmes et autres personnes qui par la suite pourront se joindre à eux et s'associer avec eux, soit établie dans la cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, sous le nom et titre de "Compagnie du Ferry à vapeur de la Seconde Municipalité."

Que les opérations de la dite compagnie seront de faire traverser un bateau ou des bateaux à travers et dans la rivière du Mississipi, pour la transportation de passagers, chevaux, mules, bêtes à cornes, charrettes et voitures, marchandises et pour le touage de bâtimens, bateaux et autres objets, à travers la dite rivière; aussi pour l'amélioration et la préservation des propriétés, maintenant en possession de la dite compagnie, ou qui pourront par la suite leur appartenir pour leur usage et fins.

Que le fond capital de la dite compagnie est et demeure par le présent fixé à la somme de trente-six mille piastres, divisé en actions de cent piastres chaque, (avec le privilège d'augmenter le dit capital à un montant n'excédant pas cinq cent mille piastres, si les actionnaires l'exige,) payables comme suit:—Un cinquième comptant et le résidu en billets des actionnaires, à l'ordre du Président de la Compagnie, dues et payables, un dixième le dix-septième jour d'octobre mil-huit-cent-trente-huit; un dixième le dix-neuvième jour de novembre de la même année; un dixième le dix-neuvième jour de janvier mil-huit-cent-trente neuf; un dixième le dix-neuvième jour d'avril de la même année; un dixième le dix-neuvième jour de juillet de la même année; un quinzième le dix-neuvième jour d'octobre de la même année, et un quinzième le dix-neuvième jour de janvier mil-huit-cent-quarante.

Que les personnes ci-après nommées sont actionnaires dans la dite compagnie et ont droit aux nombres d'actions du fond qui se trouvent attachés à leurs noms, savoir.

John Arrowsmith	vingt actions
Solomon High	vingt actions
John C. Taylor	quatre actions
Charles F. Hosey	vingt actions
E. L. Tracy	vingt actions
J. B. Walton	deux actions
P. E. Layet	dix actions
Bailey & Marcy	quatre actions
L. L. Ferrière	cinq actions
René H. Brunet	deux actions
A. W. Scates	deux actions
J. N. Maynard	une action
Louis J. Fourniquet	deux actions
C. C. Williams	deux actions
John Wilcox	cinq actions
L. P. Bureau	dix actions
Samuel E. Kip	deux actions
St.-Clair Thomasson	deux actions
James Sheehy	dix actions
James H. Dakin	deux actions
Luke Vigneau	une action
James F. Biscoe	deux actions
Harper Gillingham	deux actions
J. Knettle	deux actions
L. G. Sassinet	cinq actions
Ralph Jacobs	cinq actions
Whitley Bleck	cinq actions
James Sheehy	cinq actions
R. F. Nichols	dix actions
L. L. Ferrière	quinze actions
S. Gillingham Jr.	une action
Sylvester L. Hunt	une action
Frédérick Durrive	dix actions
E. L. Tracy	deux actions
A. Mendelli	deux actions
J. A. Beard	deux actions
Maunsel White	deux actions
Chas. O. Briggs	deux actions
Anthony Duma	quatre actions
A. L. Fernet	deux actions
P. Ryan	deux actions
Hannay & Robertson	deux actions
John M. Bach	deux actions
Griffith & Barnes	une action
Champlin & Cooper	une action
Amelia M. Walton	trois actions
Champlin & Cooper	une action
John H. Baker	deux actions
Stevens & Van Ostern	une action
James R. Butler	une action
J. H. Bedford	une action
C. C. Beard	deux actions
James F. Biscoe	quatre actions
Wm. J. Johnston	une action
S. Ricker Jr.	une action
James Vance	deux actions
Henry Bier	deux actions
L. H. Gestenhofer	cinq actions
Théodore Poole	deux actions
Jas. A. Turnell	cinq actions
Harris Lyons	deux actions
Mary Beard	quatre actions
L. L. Ferrière	dix actions
R. Hall	deux actions
James Sheby	cinq actions
E. L. Tracy	trois actions
S. J. Brunet	cinq actions
D. C. Osborn	deux actions
T. Stackhouse	deux actions
E. Hunt & Hartwell	une action
Blanche A. Ferrière	une action
Emélie Ferrière	deux actions
J. H. Bedford	deux actions
G. N. Morison	deux actions
J. N. Maynard	une action
Mde. A. Fortier	une action
Amilcar Fortier	une action
Anaise Fortier	une action
John S. Walton	deux actions
C. C. Tracy	cinq actions
James Hunter	deux actions
Ashton B. Cox	vingt actions
Anthony Parker	deux actions
Frédérick Jordy	deux actions
G. Byrne	deux actions
John M. Bach	deux actions

Que l'association susdite est entrée en opération et en exécution le dix-septième jour de septembre mil huit cent trente huit, et qu'elle finira le seizième jour de septembre mil huit cent quarante trois.

Que cinq directeurs seront élus d'entre lesdits actionnaires pour la transaction des matières et sujets de ladite compagnie.

Que lesdits directeurs éliront parmi eux un président, qui remplira, ex officio, les devoirs de secrétaire et trésorier, il aura la garde des [illegible] des directeurs, et recevra les argens dûs à la compagnie, les gardera et les payera tel qu'il pourra en être requis de temps à autre par ledit bureau; en somme il agira comme officier exécutif du bureau, signera toutes les notes et obligations, acceptera, endossera, et sera autorisé par le bureau des directeurs à [illegible] actes de vente, hypothèque, transfert et autrement, lorsqu'il en sera autorisé par le bureau des directeurs.

Il tiendra également les livres de la compagnie d'une manière correcte, régulière et explicite, et donnera cautionnement à la satisfaction du bureau pour la somme de dix mille piastres comme garantie de l'accomplissement de ses devoirs et de la confiance qui lui est accordée dans son emploi; il recevra pour ces services la somme de quinze cent piastres par an, payables par trimestre; il devra présenter au bureau des directeurs un état mensuel des affaires de la compagnie, montrant les sommes reçues et celles dépensées.

Que la durée du service des directeurs sera fixée à un an.

Qu'à l'expiration de la société les affaires de la compagnie seront liquidées par trois commissaires qui devront être choisis par les actionnaires, et parmi eux, à moins que la majorité des actionnaires demande la continuation de la société.

Que lesdits commissaires auront tous pouvoirs d'agir et de faire tous actes nécessaires pour une dernière liquidation et règlement.

Que les dividendes des profits nets de la compagnie seront déclarés deux fois par an, en réservant dix pour cent des bénéfices pour faire face aux besoins, jusqu'à ce que ces sommes aient formé une réserve de cinq mille piastres; après lequel temps tous les profits du bureau ou des bateaux et des propriétés seront partagés.

Qu'un état de situation des affaires de la compagnie sera donné tous les trimestres par le bureau des directeurs aux actionnaires.

Qu'une assemblée générale des actionnaires pourra être convoquée en tout temps, sur une demande faite par écrit au Président annonçant l'objet pour lequel l'assemblée doit avoir lieu; cette demande devra être signée par au moins cinq actionnaires qui possèderont entre eux quinze actions, au minimum, cette demande ainsi faite, il sera du devoir du président élu, ou du président *pro tempore*, de convoquer une assemblée générale, dans les dix jours qui suivront la réception de la dite demande et de faire publier dans deux des journaux de la ville, pendant au moins quatre jours, le lieu et l'époque de la convocation de la dite assemblée et cette assemblée aura plein pouvoir (moyennant que la majorité des actionnaires y soit présente) de nommer de nouveaux officiers et de faire toutes autres choses qu'elle jugera convenable.

Que tous les emplois vacants, par démission ou autrement, seront remplis d'après la majorité du bureau des directeurs jusqu'à l'élection.

Que personne ne pourra être nommé directeur à moins qu'il ne possède en son nom ou au nom d'une société dont il fait partie au moins deux actions, et qu'il n'ait été détenteur des dites actions au moins quatre vingt dix jours avant l'élection.

Qu'à chaque élection toute action appartenant à tout individu, société ou corporation aura droit à un vote, pourvu toutefois qu'aucun individu, société ou corporation n'ait droit à plus de vingt votes. Que dans toutes élections, les votes pourront être donnés personnellement ou par procuration, et personne, après la première élection, ne pourra voter sur une ou plusieurs actions qui lui auront été transférées dans les soixante jours qui suivront ladite élection.

Que tout actionnaire qui sera propriétaire de deux actions, aura droit à un billet de libre admission (*free ticket*.) qui ne pourra être transféré sous peine de perdre la balance pour l'année.

Que le bureau des directeurs aura plein pouvoir de faire tous réglemens qu'il jugera nécessaire pour se régir lui même et pour tracer la conduite des officiers et employés il pourra de plus amender, recevoir, changer, et annuller les réglements, selon qu'ils le jugeront convenable aux intérêts de la compagnie, pourvu qu'il ne se mettent point en contravention aux clauses ci-stipulées.

Que l'élection annuelle des directeurs aura lieu le troisième lundi du mois de septembre de chaque année et que l'avis de la dite élection sera inséré pendant cinq jours, au moins dans deux des journaux de la ville, et que le *poll* sera ouvert depuis midi jusqu'à deux heures de l'après midi, sous la surveillance de trois commissaires nommés par le bureau des directeurs, et pris parmi les actionnaires.

Que dans le cas où l'élection n'aurait pas lieu, les directeurs en fonction continueront à occuper leur emploi jusqu'à ce qu'une nouvelle direction soit formée.

Que l'ancienne direction, lorsqu'une nouvelle direction sera nommée, cèdera à cette dernière les livres et papiers, l'argent, les effets, &c. appartenant à la compagnie.

Que toutes les décisions des directeurs seront régulièrement enregistrées dans un ou plusieurs livres, comme réglemens, et elles seront en tout temps, sujettes à être examinées soit par un ou plusieurs actionnaires.

Que les actions ne seront transférables qu'à l'office du président de la compagnie par procuration ou en personne.

Que tous les certificats d'actions seront signés par le président et un membre du bureau qui signera comme secrétaire.

Et enfin, les personnes ci-dessus nommées ont, conformément aux clauses et stipulations mentionnées dans présent acte, établi et fixé les conditions de la présente société pour les objets ci-dessus mentionnés; et à cet effet elles ont signées leurs noms respectifs.

Fait et passé à la Nouvelle Orléans, le 11ème jour du mois de juin mil huit cent trente neuf, en présence d'Edwin L. Lewis et Eugène Lasere, témoins demeurant tous deux en cette ville, qui ont signés avec les parties et le notaire.

Signé,
James F. Biscoe, Chs. F. Hosey,
L. P. Bureau, Jno. Arrowsmith,
Fred. Jordy, Ralph Jacobs,
G. N. Morison, Chs. O. Briggs,
Hanney & Robertson, R. H. Gestenhofer,
Henry Bier, S. C. Thomasson,
Stacey Gillingham, Jr., Sylvester L. Hunt,
James Vance, Anthony Parker,
Harris Lyons, Louis J. Fourniquet,
S. High, Jos. Knettle,
L. L. Ferrière, Anthy. Duma,
James Sheehy, C. C. Williams,
Théodore Poole, Gregory Byrne,
Par pro. John A. Turnell, John C. Taylor,
Jno. D. Taylor, Harper Gillingham,
Champlin & Cooper par W. A. Champlin,
J. R. Butler, John Wilcox,
R. F. Nichols, Publ. Layet,
Whitley Bleck, D. C. Osborn,
J. N. Maynard, Wm. J. Johnson,
Griffith & Barnes par E. M. Griffith,
Joseph R. Beard par Joseph A. Beard,
Cornelius C. Beard par Joseph A. Beard,
M. Beard, autorisé par Joseph A. Beard,
James Hunter, René H. Brunet,
John Baker, A. B. Cox,
John H. Dakin, L. [illegible],
Bailey & Marcy par John Bailey, E. L. Tracy,
A. Mendelli, [illegible]
A. L. Fernet,
Emilie Ferrière par L. L. Ferrière,
Blanche Ferrière par L. L. Ferrière,
Maunsel White, John S. Walton,
S. J. Brunet par R. H. Brunet,
Stevens & Ostern, John M. Bach,
P. Ryan, J. B. Walton,
Par pro. E. Hunt & Hartwell, D. S. Van Ostern,
Fred. Durrive, Sam. Ricker, Jr.
A. W. Scates,
E. C. Tracy, autorisé par moi E. L. Tracy,
A. M. Walton, aut. par moi J. B. Walton,
Ve. Annette Fortier,
Amilcar Fortier, } Par Annette Fortier,
Anaïs Fortier, } leur tutrice naturel.
Jane H. Bedford, autorisé par moi George Bedford,
Thomas Stackhouse, par son tuteur naturel Rebecca Stackhouse.
Edwin L. Lewis,
Eugène Lasere,
W. Y. LEWIS, not. pub.

Je notaire soussigné, certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'acte originale déposé dans mes livres.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau. A la Nouvelle Orléans, le 11 juin 1839.
13 jn—8—9ps W. Y. LEWIS, not. pub.

24 35 53 33 29 1 22 26 56 69 7 9
Sont les nos. sortis de la Loterie des Ecoles Gratuites—Classe .

UN GROS LOT DE $12,000.
☞ BILLET SEULEMENT $2 50. ☜
LOTERIE DES ECOLES GRATUITES.

Autorisée par un acte de la législature, chapitre LXIII, passé le 21 mars 1828.
Classe 99.
Sera tirée Lundi, 8 juillet 1839, à 6½ heures du soir à l'Arcade de Banks, rue Gravier.
J. K. MEAD, Directeurs.

84 numéros balottés 14 numéros sortant.

PROGRAMME.

1	Lot de	$12,000	12,000
1	"	3,000	3,000
1	"	2,000	2,000
1	"	1,600	1,600
1	"	1,250	1,250
5	"	1,000	5,000
40,544 lots montant à			$176,965

Billets $2,50; demi $1 25, quart 62½ cts.

Paquets de 26 billets pour $70, garanti tirer au moins $35.

Paquet ou simple billet à vendre au bureau des directeurs, encoignure des rues Magasins et de la Commune et au no. 8, Arcade Banks. 6 jlet

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE.—250 pièces toile du Kentucky et 500 rouleaux corde du Missouri, à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
8jt 63, Gravier.

EAU DE VIE de cerises et guignolet—10 quart barriques eau de vie de cerises; 10 do de guignolet, à vendre par DAVIS & HOBART,
8 jt 18, Douane.

MARCHANDISES pour le marché mexicain—200 balles toile à draps de Lawrence & Co., & Indian Head, à vendre par
8jt DAVIS & HOBART, 18, Douane.

JAMBONS ENVELOPPES.—21 barriques, en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
8jt 63, rue Gravier.

SAINDOUX.—1500 barillets en bonne condition pour l'exportation, à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
8jt 63, Gravier.

VERRES à Vitres—600 boites vitres de Baltimore récemment débarquées et 3000 do en magasin, à vendre en quantités convenables aux acquéreurs par
8 jt J. ALBERT, 96 rue St. Louis.

SEL—1800 sacs sel gros et fin de Liverpool, en débarquement et à vendre en quantités convenables aux acheteurs par
8 jt ALEX. PARK, 86, Commune.

CAFE—196 sacs café vert prime, en débarquement du brick Joven Enrique, de la Havane, à vendre par KOHN, DARON & Co,
8 juil 28, rue Bienville.

HARICOTS—50 barils Haricots blanc, à vendre par DAVIS & HOBART,
8jt 18, Douane.

CORDE d'emballage—50 rouleaux, à vendre par DAVIS & HOBART,
8jt 18, rue la Douane.

FONDS de l'Illinois—$1300 billets de banque, à vendre par ALEX. PARK,
8 juil 86, rue de la Commune.

PORC.—200 barils porc mess et prime, à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
8jt 63, Gravier.

TABAC DU MISSOURI.—70 boucauts, à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
8jt 63, Gravier.

CHARLES R. GLYNN est notre agent, autorisé pendant notre absence de la ville.
8jt N. F. COMLY & Co.

CIDRE de Champagne—150 boites en magasin et à vendre par DAVIS & HOBART,
8 jt 18, Douane.

CHAUX—500 barriques chaux de Thomaston en débarquement du brick Valtaire, à vendre par
8jt GEORGE BEDFORD, 22, Bienville.

CAFE—50 sacs Café vert prime de la Havane en débarquement et à vendre par
8jt GEORGE BEDFORD, 22, Bienville.

VINAIGRE—50 barils vinaigre du Nord, à vendre par JAS. D. DENEGRE,
8 jt 16, Douane.

DOUBLONS—800 à vendre par J. W. ZACHARIE & Co.
8jt 88, rue de la Douane.

RUM en tonnes et demi tonnes, à vendre par KOHN, DARON & Co,
8 juil 28, rue Bienville.

BEURRE—20 demi barils et 20 barillets beurre de l'ouest, à vendre par
8 jt MAHARD & SIGERSON, 38, N. Levée.

MAIS—100 sacs, à vendre par MAHARD & SIGERSON,
8jt 38, Nouvelle Levée.

WHISKEY—100 barils, à vendre par MAHARD & SIGERSON,
8 jt 38, Nouvelle Levée.

SAINDOUX—1500 barillets, à vendre par MAHARD & SIGERSON,
8 jt 38, Nouvelle Levée.

PORC—400 barils porc mess, à vendre par MAHARD & SIGERSON,
8jt 38, Nouvelle Levée.

ESPRIT de térébenthine—5 barils, à vendre par
8 jt DAVIS & HOBART, 18 Douane.

POIL pour plâtrer en boucauts et barils, à vendre par [8 jt] J. D. DENEGRE, 16, Douane.

PORC mess prime et P. O. inspectés, à vendre par SML. BELL, 89, Magasins. 8jt

SEL—Sel gros et fin de Liverpool, à vendre par
8 juil SML. BELL, 89, Magasins.

GRAISSE—1200 barillets graisse en feuille, à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle Levée. 8jt

PORC—300 barils mess et prime, à vendre par
8 jt G. DORSEY, 44, Nlle Levée.

FARINE—800 barils mess et prime, à vendre par
8 jt G. DORSEY, 44, Nelle Levée.

WHISKEY—100 barils whiskey rectifié, à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle Levée 8jt

TRIAGE—70 sacs café de triage, à vendre par
8 jt KOHN, DARON & Co, 28, Bienville.

HUILE de lin et esprit de térébenthine en pipes et barils.—40 barils esprit de térébenthine à vendre par le soussigné JARVIS & ANDREWS,
6 jt enc. Commune et Tchoup.

PORC—100 barils porc mess, M. O. prime, P. O. mess mou, morceaux de croupe, bajoues, têtes et épaules, à vendre par LAYET & AMELUNG,
6 jt 17, Commerce.

CORDE D'EMBALLAGE—750 rouleaux corde de lin supérieure, à vendre par
6 jt LAYET & AMELUNG, 17, Commerce.

BŒUF—250 barils prime, 100 do B, 1 baril M. O. et 2 barils bœuf, à vendre par
6 jt LAYET & AMELUNG, 17, Commerce.

BAJOUES—82 tierçons bajoues salées, à vendre par LAYET & AMELUNG,
6 jt 17, Commerce.

CIMENT Romain et Hydraulique—250 barils, à vendre par GEORGE BEDFORD,
6 jt 22, Bienville.

LARD—50 boucauts lard assorti, à vendre à bas prix pour clôre une consignation, par
6jt LAYET & AMELUNG, 17, Commerce.

FARINE—60 barils farine fine; 30 do commune et mitoyenne, à vendre par
6jt LAYET AMULING, 17, Commerce.

VINS—50 caisses Sherry pâle et brun et vieux vin de Madère des Indes, en magasin et à vendre par
6jt BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.

TABAC—80 boucauts tabac en feuille du Missouri en bonne condition et à vendre par
6jt BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.

GENIEVRE—4 pipes genièvre de Hollande, en magasin et à vendre par
6jt BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.

CAFE DE JAVA—500 sacs café prime de Java en magasin et à vendre par
5jt BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier.

CAFE—57 sacs café prime de la Havane, en débarquement du brick Rudolph Groning, à vendre par
6jt W. F. VIGERS & Co. 30, Bienville.

CIGARES—23,000 cigares regalias de Tacon, en débarquement du brick Rudolph Groning, à vendre par W. F. VIGERS & Co. 30, Bienville. 6jt

PORC—300 barils porc mess et prime à l'inspection et à vendre par
6jt. G. DORSEY. 44 Nouvelle Levée.

SEL—400 sacs sel gros et fin de Liverpool, à vendre par SAMUEL BELL,
6jt 89, rue des Magasins.

PLATRE DE PARIS—150 barils, à vendre par GEORGE BEDFORD,
6 jt 22, Bienville.

PORC MESS, PRIME et P. O. à l'inspection à vendre par SAMUEL BELL.

WHISKEY—200 barils à vendre par
6jt G. DORSEY, 44 Nouvelle Levée.

SAINDOUX—1400 barillets à vendre par
6jt G. DORSEY, 44 Nouvelle Levée.

FARINE—500 barils farine superfine à vendre par
6jt G. DORSEY, 44 Nlle. Levée.

CIDRE DE CHAMPAGNE 150 boites à vendre par G. DORSEY, 44 N. Levée. 6jt

TRAITES sur Boston, à vendre par
6 jt G. BEDFORD, 22, Bienville.

WHISKEY—150 barils 1ère qualité, à vendre par
6jt LAYET & AMELUNG, 17, Commerce.

SUCRE de qualité prime, en magasin et à vendre par P. H. GALLWEY, No. 6, rue Conti. 6jt.

LIMONS—300 caisses en bon ordre, à vendre au No. 51, Magasins. 4 jt—2

TRAITES sur la Havane, à vendre par
4 jt R. GRONING & Co.

NOIR A SOULIER—100 caisses à vendre par ISAAC BRIDGE & Co, 134, Magasins, 4 jt.

TOILE à draps de Russie—35 balles grosse toile à vendre par ISAAC BRIDGE & Co.
4 juillet 134, rue des Magasins.

MOUCHOIRS DE PONGEE—6 caisses en magasin et à vendre par
4 jt ISAAC BRIDGE & Co. 134, Magasins.

CHAPEAUX—25 caisses chapeaux de drab de Russie, à large bords, à vendre par
4 jt ISAAC BRIDGE & Co. 134, Magasins.

CORDE D'EMBALLAGE—500 rouleaux corde du Missouri, à vendre par
4j GODFREY, LAWRIE & SMALL.

FARINE—800 barils farine superfine à bord de chalands, à vendre par
4j MAHARD & SIGERSON, 38 N. Levée.

PARASOLS ET PARAPLUIES—80 caisses de différentes qualités à vendre par
4 jt ISAAC BRIDGE & Co, 134, Magasins.

DOMESTICS—100 balles grosse toile à draps de [illegible] manufacture de Jackson et autres à vendre par ISAAC BRIDGE & Co, 134, Magasins, 4 jt.

WHISKEY—50 barils en magasin et à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co,
3 jt 91, Commune.

CHAMPAGNE—150 paniers de marques choisies à vendre pour clore une consignation par
3 jt WM. C. TOMPKINS & Co, 91, Com.

TRAITES sur Boston, à vendre par CHARLES CLEGG,
3 juillet 42, rue Royale.

SAINDOUX—500 barillets à vendre par
3jt G. DORSEY, 44, N. Levée.

LE NAVIRE A VAPEUR NATCHEZ A VENDRE.—Maintenant dans le port de New-York.—Le navire à vapeur NATCHEZ a été bâti à Baltimore l'année dernière, du meilleur chêne de Maryland, bois de locust et cèdre, est chevillé en cuivre, et est peut-être le navire le plus solide qui ait été bâti aux Etats-Unis; son port est de 708 tonneaux; son pont mesure 205 pieds; 28 1-2 pieds de largeur, et 15 1-2 pieds de hauteur de cale.

Ce navire à trois mâts avec un complément de voiles, chaloupes, &c. &c.

La machine à vapeur est très supérieure; le cylindre à 56 pouces de diamètre, et le piston à 10 1-2 pieds de longueur. Il a deux belles bouilloires en cuivre, pesant 80,000 livres.

Ce navire peut être employé avec peu de frais. Il est maintenant amarré à Brooklyn, au second rang au-dessus du ferry de la rue Catherine où on peut l'examiner en tout temp. Pour plus amples détails et les conditions, s'adresser à
VAN WYCK & Co., 35 Camp,
ou à BROWN BROTHERS & Co. } New-York
ou à JOHN LAIDLAW & Co. }
1er jt.—3 s.

BATEAU DE PASSAGERS.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.—Le superbe bateau de passagers, NORFOLK, capitaine James E. Cable, partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires, mardi 9 du courant, à 10 heures a. m. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à PIERCE SHANNON & BRO.,
8 juillet 57, Magasins.

POUR NATCHITOCHES Alexandrie et les ports intermédiaires—Le paquebot régulier VELOCIPEDE, capitaine J. P. Dalman, partira pour les ports ci dessus lundi le 8 courant, à 4 heures, p. m. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
6 jt J. HALL & H. B. BEIN, 19 Nlle. Levée.

POUR ST. LOUIS et la Rivière Missouri.—Le bateau à vapeur SMELTER, capitaine Steel, partira positivement Mardi, le 9 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à
6 juil GODFREY, LAWRIE & SMALL.

POUR ST. LOUIS & ALTON—Le beau bateau à vap. METEOR, capit. J. W. Dunnica, est attendu sous peu et sera promptement expédié. Pour fret ou passage, s'adresser à GODFREY, LAWRIE & SMALL,
28 jn 28, Vieille Levée.

POUR ST. LOUIS ET ALTON—Le beau bateau à vapeur LOUISVILLE, capt. Gossler, ayant une partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord au bas de la rue Gravier, ou à GODFREY LAWRIE & SMALL.
17 jn 28, Vieille Levée.

LE bureau de C. SAINOT a été transporté de la rue Bienville no. 51, à la rue Royale, no. 13, dans la maison de Mr. R. Trudeau. 6 jt—3

ON DEMANDE un professeur ayant de bonnes recommandations et capable d'enseigner les langues française et anglaise, pour aller sur une habitation à quelques milles de la ville. S'adresser, rue Toulouse, No. 9. 6 juillet—1

PENDANT mon absence, M. Ducret, mon associé, restera chargé des affaires de la société connue sous la raison de Latour et Ducret.
Nouvelle-Orléans, 18 avril 1839.
6 juillet—3 J. LATOUR.

AVIS—Toute personne ayant des réclamations contre la succession de feu Isabel Morantes, décédée, sont requises de les présenter sous dix jours de la présente date.
Nlle. Orléans, 5 juillet 1839.
5jt JOHN EATON, administrateur.

LE soussigné prévient le public qu'il ne paiera aucune dette contractée par sa femme, parce qu'elle a abandonné sa maison, son mari et ses enfants.
Nlle. Orléans, le 5 juillet 1839.
C. CABOUREL,
6jt—3 rue Champs-Elysées enc. Bons Enfans.

A LOUER—La maison en briques à trois étages et la cuisine en briques à deux étages, no. 13 rue des Remparts, entre Canal et Douane sera louée à bon marché pour le reste de la saison à un bon locataire. Pour les conditions, s'adresser à Mr. C. M. Jones ou à
6jt J. R. STRINGER, 50, Canal.

A VENDRE OU A LOUER.—Une jolie propriété située à Madisonville avec maison, jardin, &c. Pour la description, prix et conditions, s'adresser à Didion courtier. 6 juillet

AVIS—Les soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages de New-York et de France, un nouvel assortiment de marchandises dans le dernier goût, consistant en:
Levites de mérinos,
Habits do do
Vestes dito
Levites et vestes en toile blanche et en gingham,
Pantalons de mérinos et de coutil,
Caleçons de toile à corsets et unis,
Cravates de jaconat,
Col pour l'été,
CHEMISES DE TOILE,
Blouses de toile grise,
Chaussons blancs,
Bretelles de gomme en soie et en fil,
Chapeaux de soie, noirs,
Do de feutre noirs, gris et blancs,
Gilets de basin blancs et en couleurs,
Cannes à épée et badines,
Parapluies de soie,
Bourses, gants de fil, &c. &c.

AUSSI un assortiment complet de mérinos et de coutil en pièces qu'ils se chargent de faire confectionner dans le dernier genre et dans le plus bref délai, et qu'ils offrent à vendre en gros et en détail à leur magasin, rue de Chartres, No. 99.
6 juil REINECKE DELERY & Co.

LES soussignés viennent de recevoir les articles suivants qu'ils vendront à des prix raisonnables—
[illegible]
25 Curaçao double de Hollande en cruches
150 liqueurs surfines, de diverses marques
170 do fines do
50 do ordinaires do
125 cerises à l'eau-de-vie de Badin frères, Paris
60 fruits do assortis grandes jarres
40 do id moyennes do
35 do id do flacons longs
15 confitures fraîches assorties, de Badin
10 id do en jarres et porcelaine riche
50 paniers Champagne 1re qualité, arrivés par le navire Hebrew
75 de réception antérieure
LOREILHE & VALETON,
6 jt enc. Royale et Douane.

Toujours en mains vin de Bayerman, Haut Brion
Vin de Chateau Lafitte
de Léoville
de St. Emilion
de Larose
de St. Julien, de St. Estèphe et Monferrand en barriques et en caisses
de Sauternes do do do
de Graves &c.
LOREILHE & VALETON,
6jt enc. Royale et Douane.

BLANC DE PLOMB—20,000 livres blanc de plomb no. 1 en paquets de 25 à 50 livres chaque, en débarquement du brick Danl. Kirby, à vendre par les soussignés agens de la manufacture
JARVIS & ANDREWS,
6jt enc. Commune et Tchoup.

PENSIONNAT ET ECOLE DE DEMOISELLES, tenu par Mlle. McCLENACHAM, Nos. 11 & 13, Carroll Place, Bleecker street, New-York.

Le terme d'automne de cet établissement commencera le 7 septembre.

L'on réfère les parens qui seraient disposés à envoyer leurs enfans à l'établissement ci-dessus aux messieurs suivants:
Le Revd. Dr. WHEATON, Nlle-Orléans
WM. CLARK, Jr. Esq. do
JACOB WILCOX, do
LEONARD MATHUX, do
HAMILTON M. WRIGHT, do
THOMAS SKINKER, Saint-Louis
4 juillet—3m

$25 DE RECOMPENSE.

Parti maron le 24 juin dernier, de la plantation de John Nolan, esq. huit milles au-dessus de Bâton Rouge, le nègre BURRELL, âgé de 23 ans, de la taille d'environ 6 pieds et un demi pouce, très droit, bien formé et de force athlétique, ayant très peu ou point de barbe, et ayant appartenu ci-devant à un indien. Il a été élevé dans l'Etat d'Arkansas, parle leur langage et l'anglais. La récompense ci-dessus sera donnée pour sa mise en geole dans une prison de cet Etat.
4 jt G. A. BOTTS.

A VENDRE PAR DIDION, COURTIER.

DEUX jolies maisons, neuves, briquetées entre poteaux, situées rue Casacalvo, près la presse à coton, faubourg d'en bas. Conditions—1/4 comptant, balance 6 et 12 mois.

Une maison rue d'Amour, entre les rues des Français et Union, faubourg Marigny, terrain de 32 pieds environ de face sur 120 de profondeur. Conditions—1/3 compte balance à un an.

Une maison face aux Champs-Elysées, côté ouest près la rue des Bons-Enfans, maison neuve briquetée entre poteaux, très jolie résidence. Conditions—1/3 comptant, balance 6 et 12 mois.

Une maison rue des Bons-Enfans, près les Champs-Elysées, terrain de 27 pieds de face sur 120 ou plus. Conditions—1/3 comptant, balance 6 et 12 mois.

Une maison rue des Français, près la rue Moralès sur un terrain d'environ 30 pieds de face sur 120 de profondeur. Conditions—1/2 comptant, balance en réversion de billets ayant un long terme à courir.

Une maison rue des Ursulines, près la rue Villeré, maison neuve briquetée entre poteaux. Conditions—$1200 comptant, et balance à 6 et 12 mois.

Une maison rue St. Antoine, près la rue des Bons-Enfans, maison neuve briquetée entre poteaux. Conditions—1/3 comptant, balance 6 et 12 mois.

Une maison rue Dumaine, près la rue Villeré.

Une do rue Villeré, entre Dumaine et St. Philippe, terrain de 30 sur 120. Conditions—1/2 comptant, balance à 12 mois.

Une maison rue St. Louis.

Une do rue Perdido.

Quantité de terrains dans les différens faubourgs de la Nouvelle-Orléans, et des esclaves.

Aussi, deux maisons, face au bassin Carondelet, ces maisons sont en briques à étage.

Une jolie maison neuve à étage, sur un terrain de 40 pieds de face à la rue des Remparts, sur 140 de profondeur, près la rue du Canal.

Une habitation établie en sucrerie, située à environ 7 lieues au-dessous de la Nouvelle-Orléans, mais ne se trouvant qu'à trois lieues par le chemin fait dans l'intérieur. Cette terre mesure 30 arpents de face sur 40 de profondeur, prix très modéré et termes favorables. 4 juillet—10

COMPAGNIE DE BANQUE ET DU GAZ DE LA NLLE. ORLEANS. 3 juillet 1839.

L'assemblée biennale des actionnaires de cette institution aura lieu à la maison de Banque, dans la rue St. Charles, le 3 août prochain, à midi.
3 jt J. W. HOUSTON, caissier.

UN jeune homme ayant dans la journée quelques heures disponibles désirerait trouver de l'emploi comme commis correspondant; il donnerait aussi volontiers des leçons de Français et d'Italien. Boîte de la Poste, no. 53. 3jt☞

PERDU—Une caisse de marchandises supposé avoir été débarquée du navire Concordia, dans le mois de mai, marquée J. Ballard, Jr, Fort Madison. Toute information que l'on pourra en donner sera reçu avec reconnaissance par
3 jt J. A. MERRITT, 58, Camp.

AVIS.—Les divers consignataires de marchandises chargées sur le navire Tennessee, capitaine Léand. Sleture, venant de Bordeaux, et conduit à Keywest, par suite de son échouement sur *Florida reef*, sont invités à passer au bureau des soussignés, consignataires de ce navire, pour prendre communication d'avis qui les intéressent.
3 juil HERBAULT frères, 70, rue Royale.

LARD, Saindoux et Porc—20 boucauts jambons, plats-côtés et épaules, 200 barillets graisse et quelques balles porc à vendre pour clôre une consignation par
4jt GODFREY, LAWRIE & SMALL.

HUILE DE TANNEURS—50 barils, à vendre par WHITRIDGE & Co,
3 jt 76, Magasins.

HUILE D'HIVER—1600 gallons à vendre par WHITRIDGE & Co,
3 jt 76, Magasins.

HUILE DE BALEINE [illegible] gallons en [illegible] à vendre par
3jt WHITRIDGE & Co, 76, Magasins.

POUR VERA-CRUZ. Le départ de la goëlette CAMANCHE, ayant été retardé au [illegible] prochain, elle peut encore accommoder quelques passagers pour lesquels elle a de superbes emménagements, s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis la rue Jefferson, ou à JOHN T. LAGUERENNE,
8jt 9, rue Toulouse.

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hands—Le navire ORIENT, capitaine Bailly, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord en face du marché aux légumes ou à JAMES D. DENEGRE, 16 Douane, ou à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.
N. B.—On avance les frais sur les marchandises expédiées sur ce navire. 8 jt

POUR LA HAVANE—La belle goëlette HERO, partira positivement pour le port ci-dessus, mardi 9 juillet. Pour fret de 100 balles ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à S. W. ZACHARIE & Co.
8 jt 88, rue de la Douane.

POUR BOSTON.—Le brick de première classe ANDROSCOGGIN, capitaine Dicker, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à EDW. A. BRIDGE, ou à J. P. FROTHINGHAM & Co.
6 jlt 95, rue de la Commune.

POUR BOSTON—Le beau brick fin voilier JULIA & HELEN, capt. Barthlett, ayant les trois quarts de sa cargaison engagée sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à GEORGE BEDFORD,
6j 22, rue Bienville.

POUR NEW YORK—Le beau brick COMET, doublé et chevillé en cuivre, capt. Moss, partira pour le ci-dessus au commencement de la semaine prochaine. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à
6 juil CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR NEW YORK—Passage seulement—Le brick A. 1. COMET, capitaine Moss, partira pour le port ci-dessus vers le 12 courant, et peut bien accommoder 16 ou 18 passagers. S'adresser à J. B. BAILEY,
6 jt 14, Bienville.

POUR PHILADELPHIE—Ligne entre la Louisiane et la Pensylvanie—Le brick fin voilier D. KILBY, capitaine Antony, partira pour le port ci-dessus sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face du marché à la viande ou à N. F. COMLY & Co.
6 juil 97, rue du Camp.

POUR LA HAVANE—La goëlette fine voilière CREOLE, capitaine Cormier, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira Mardi, le 9 courant. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à R. GRONING & Co.

POUR LA HAVANE—La belle goëlette CORA, capitaine Schneidan, est maintenant prête à prendre du fret et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
6 jt W. F. VIGERS & Co.

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE Baltimore et la Nlle.-Orléans—Pour Baltimore. -Le brick A1, ARCHITECT, capt. Gray, ayant les trois quarts de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
3jt GEORGE BEDFORD. 22 Bienville.

POUR BOSTON.—Le navire fin voilier GEORGE, doublé en cuivre, capt. Minot, à la moitié de sa cargaison engagée, et allant à bord. Pour la ballance du fret ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp,
3jt ou à J. A. MERRITT.

POUR NEW-YORK—Le navire A 1. TIGER, capt. Baker, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
3jt S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR VERA-CRUX—La goëlette fine voilière WILLIAM & MARY, capt. A. Padovani, partira sous peu. Pour la ballance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à J. PRATS,
3 jt 52, rue Ste. Anne.

POUR LIVERPOOL.—Le navire A 1 GLOBE, capt. Oliver, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret de coton ou de tabac, s'adresser à
3jt S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

DEMANDE—On a besoin d'un batiment du port de 500 ou 600 barils pour aller à la Mobile, s'adresser immédiatement à
2jt S. B. MULLEN, 17, Poydras.

POUR LA MOBILE—via le nouveau Bassin—La goëlette SELECT, capt. Graham, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE,
2jt 65, Commune.

POUR BOSTON—La barque fine voilière COSSACK, capt Freeman, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, ou à
2 jt Jno. A. MERRITT.

POUR BALTIMORE—La goëlette fine voilière LODEMIA & ELIZA, capt Pane, ayant une partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à
2jt J. H. ASHBRIDGE, 65 rue Commune.

POUR PHILADELPHIE.—La goëlette NINETTA, capitaine Baymore, ayant une la plus grande partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE,
1er juillet 65, rue de la Commune.

LIGNE DE HANDS—Pour Philadelphie—Passage seulement—Le brick paquebot fin voilier VIRGINIA, capt King, ayant tout son chargement engagé prendra quelques passagers à son arrivée de la côte. Pour les conditions, s'adresser à JAS. D. DENEGRE,
1er. jt. 16, Douane.

POUR LA MOBILE—La goëlette paquebot SWAN, capitaine Trainer, partira dans quelques jours. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE,
1er juillet 65, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire A 1, fin voilier ADRIAN, capitaine Sawyer, ayant une partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira immédiatement. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à
1er jt J. H. ASHBRIDGE, 65, Commune.

POUR LA HAVANE—La belle goëlette fine voilière HERO, capitaine Delaware, partira le 7 juillet pour le dit port. Pour fret ou passage, s'adresser à
29jn J. W. ZACHARIE & Co, 88, Douane.

POUR LA MOBILE, via le nouveau Bassin—La goëlette fine voilière ELIZABETH, capt Newton, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE,
29 juin 65, Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire A 1, fin voilier PERUVIAN, capt Smith, est maintenant en chargement et partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à
28 juin S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire A1, fin voilier CASPIAN, capt. Potter, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret de 400 balles de coton ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
27jn J. H. ASHBRIDGE, 65 Commune.

POUR BREME—La barque A 1, BASHAW, capitaine Freeman, est en chargement et partira sous peu. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
26 jn KIDDER & HEAD, 24, Poydras.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier, A. I. TAMERENO, capt Borland, à la moitié de sa cargaison engagée, et partira sous peu. Pour la ballance du fret ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY,
26jn 73, Camp.

POUR NEW YORK—Le navire fin voilier CALEDONIA, capt. William Masser, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
25jn S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

POUR LIVERPOOL—Le 10 juillet—Le navire A1 ELIZA WARWICK, capt Davis, ayant les deux tiers de sa cargaison et du fret engagé partira positivement comme ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE,
25jn 65, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire ARETHUSA, capt. Ed. Kennard, ayant les deux tiers de sa cargaison engagée et allant à bord partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 65 Commune. 24jn

POUR LA HAVANE—La goëlette fine voilière HELEN, capt. Farwell, sera expédié sous peu pour le port ci-dessus. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à R. GRONING & Co. 20jn

POUR LIVERPOOL—Le navire A 1 SUPERIOR, capt. Parker, sera expédié sous peu. Pour fret de 150 boucauts de tabac ou 6 passagers, s'adresser à L. H. GALE,
29jn 93, Commune.

POUR BORDEAUX—La barque UNION, ayant une partie de sa cargaison à bord, partira sous peu. Pour passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, à Lafayette, en face du chantier de Douves, ou à J. T. LAGUERENNE & Co.
19 jn 9, Toulouse.

POUR TAMPICO—La bonne goëlette fine voilière HENRY CLAY, capt. Patterson, ayant été radoubé, commencera son chargement et sera expédié sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capt. à bord, ou à
18 juin W. F. VIGERS & CO. 30, Bienville.

POUR LIVERPOOL—Le navire de 1ere classe JANE ROSS, capt. McIntosh, peut prendre 200 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face la presse à coton Mississipi ou à S. HEATH & Co,
17 juin 95, rue du Camp.

POUR PORT-AU-PRINCE—La goëlette fine voilière DORIC, capitaine Henry Rentifoul, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, peut prendre 100 barils de fret et plusieurs passagers. Pour les conditions, s'adresser au capt. à bord, en face de la rue Jefferson ou à
14jn J. ROBERT & co. 47 Bienville.

POUR BOSTON—Le navire A 1. TIMOLEON, capt. Winsor, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira pour le port ci-dessus. Pour la ballance du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capt. à bord en face de la presse d'Orléans ou à JNO. A. MERRITT,
13 juin 53, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire A1, NEW HAMPSHIRE, capt. Harding, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, sera expédié sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à
8jn L. H. GALE, 93 rue de la Commune.

J. B. Field, no. 43 rue Bienville offre en vente les marchandises suivantes: 100 barrillets clous; 30 barrillets plomb à chasse; 500 do blanc de plomb de 25 livres chaq, 300 boites blanc de baleine, 300 paniers huile d'olive; 800 rouleaux corde du Missouri; 100 sacs café de St. Domingue; 100 paniers anisette; 25 tonnes rum de N. E. 50 barils genièvre, marque double ancre; 100 do do de rai; 200 do eau-de-vie de 1ère. et 4ème. preuve; 50 do [illegible] de do, 300 gallons huile de lin; 200 do huile de [illegible] 200 barils huile de tanneurs; 500 jarres huile d'olive. 6 jt

LARD—150 barriques lard fumé de l'Ouest, consistant en jambons, plats-côtés et épaules, aussi, 30 barriques jambons enveloppés, en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
6jt 63, Gravier.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—300 pièces toile du Kentucky et 500 rouleaux corde du Missouri en magasin et à vendre par
6jt BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier.

CHAUX DE THOMASTON—400 barils en débarquement du brick Julia & Helen, en bonne condition, à vendre par G. BEDFORD, 22, Bienville.

JAMBONS—300 boucauts jambons, qualité prime, et 10 boucauts [illegible] à vendre par LAYET & AMELUNG, 17, Commerce. 6 jt

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. A. BEARD

Vente de tabac endommagé.

IL sera vendu lundi soir, le 8 courant, à 5 heures, à l'Anchor Warehouse, encoignure des rues Tchoupitoulas et [illegible].

132 boucauts tabac avarié, vendus sous la direction des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra. Conditions, comptant. 6jt

PAR P. E. TRICOU.

A. Maurin & Co. et autres contre Hipolitte Perez, pour un abandon forcé.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, et à la requête de Mr. G. Legendre, syndic des créanciers de Hte. Palez, il sera vendu le lundi 8 juillet, à 10 heures du matin, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne, maison de Mr. A. Maurin.

Une quantité de MEUBLES, consistant en sofa, side boards, glaces, lits, armoire, tables à cartes, pendules, pots à fleurs, &c. &c.

Conditions comptant. 29 juin—3,—29, 3 et 8 jlt

PAR P. E. TRICOU.

EN vertu d'un jugement rendu le 28 mai 1839, par l'Honorable Cour de Paroisse, dans l'affaire de P. J. Tricou, syndic de J. F. Perrault, à d. c. contre Simon Renard et Constantin Debergue, sur une action en partage, il sera vendu le lundi 8 juillet prochain, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis:

Un lot de terre situé au faubourg Washington, désigné par le No. 4, sur un plan dressé par L. J. Pilié, le 20 février 1836, et déposé en l'étude de G. Le Gardeur, alors notaire; le dit lot de terre mesurant 26 pieds, 2 lignes face à la rue St-Ferdinand, entre les rues de la Levée et de la Victoire, sur une profondeur de 78 pds 1 pouce, 7 lignes.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente se passera chez Jules Mossy, notaire aux frais de l'acquéreur. 7m—14,21, 28jn6jt

PARQUINAULT & DELASSUS.

VENTE DE SYNDIC—H. G. Berkley vs. ses créanciers.—En vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 4 mai dernier, il sera vendu à l'encan publique vendredi le 12 courant, à 10 heures du matin, au no. 90, rue des Remparts, entre les rues Bienville et Conti (rangée Pritchard)

Les MEUBLES de ménage et autres propriétés mouvantes, abandonnées par l'insolvable à ses créanciers.

Aussi le bail de ladite maison jusqu'au 1er novembre prochain.

Conditions, comptant. 9jt—4

AVIS.—A une assemblée de la société des Artisans née Américains, tenue le 1er Juillet, les membres suivants ont été élus, savoir:
HENRY LATHROP, Président,
A. D. CROSSMAN, Vice-Président,
W. A. CHAMPLIN, Secrétaire,
ROBERT DOUGLAS, Trésorier.
Comité de finances.
A. H. CLAYTON,
DANIEL WOODRUFF,
JAMES POLLS.
Par ordre du Président.
3 juillet W. A. CHAMPLIN, secrétaire.

$10 DE RECOMPENSE.

EST parti maron du marché Ste Marie le jeune nègre JAMES, marchand de légumes âgé d'environ 17 ans, taille de 5 pieds 3 pouc. il était vêtu d'un pantalon de guinée bleue et d'un gilet de cotonnade.

La susdite récompense sera donnée à celui qui le logera dans une des geôles de cet état, ou le ramènera à Fauchier, encanteur, passage de la Bourse. 9 jlet—3 f

$20 DE RECOMPENSE.

PARTI maron de chez le soussigné, le nègre MATHIEU alias WILLIAMS, âgé de 25 ans, créole, parlant l'anglais, taille d'environ 5 pieds 6 pouces, ayant deux dents de devant cassées, et une marque de la lèvre supérieure; il a été aperçu plusieurs fois sur la Levée, travaillant à bord des steamboats. Ladite récompense sera payée en amenant le nègre rues Dauphine et St Pierre.

Les capitaines de bateaux à vapeur et autres sont notifiés de ne point lui donner asyle à leur bord sous les risques des pénalités de la loi.
2 juillet—15 ED. CUILLOT.

$10 DE RECOMPENSE seront données à la personne qui ramènera au soussigné, rue de la Vieille Levée, No. 71, un petit CHIEN blanc de la Havane, ayant les deux oreilles noires. Il a été perdu ce matin vis-à-vis la halle aux viandes, encoignure Ste. Anne.
2 juil—6 P. CAMPANEL.

AVIS.—DETENU à la geôle de la Paroisse St. Jean-Baptiste, un nègre disant se nommer ABRAHAM, et appartenir à Mr. John Lewis, habitant les Attakapas, ce nègre parait âgé de 26 ans et ne parle qu'anglais.
Paroisse St. Jean-Baptiste, 27 juin 1839.
29 juin A. LUMINAIS, Shériff.

A LOUER.—Quatre beaux magasins à étages, situés rue de Chartres, entre les rues St. Louis et Toulouse. S'adresser au caissier de la Banque des Améliorations. 1er juillet

CUCULLU LAPEYRE & Co. offrent en vente les marchandises suivantes récemment importées: Paris:
1600 rouleaux papier à tapisser de différents dessins,
600 do de bordures do
48 paires bottes de Paris,
40 do escarpins simples et doubles,
30 do souliers guêtres pour l'été,
48 do chaussons vernis,
7 douz. chemises jaconat blanc et de couleur,
6 do boites cire à cacheter,
6 grosses crayons noirs satinés,
60 portefeuilles en écaille de gourre le plus nouveau de différentes grandeurs,
3 grosses verres à montres chevés plats,
3 do do do bombés,
3 do do do mi-fins mi plats,
3 do do do à pile,
400 peignes à coiffures de dames de la dernière mode,
12 douz. peignes à papillotes,
3 coiffures montées sur papier,
60 aunes flanelle fine et ordinaire,
18 perruques,
16 toupets,

BIJOUTERIE.

Demi parures pour dames en or et en perles, croix grecques, tours de cols, [illegible] boucles d'oreilles, bagues, épingles, boutons de chemises, clefs de montre, mécaniques, &c. &c. Le tout à des prix modérés. 1er juil

AVIS DE SYNDIC.—Les créanciers de Stanislas Bégault jeune, sont invités à se présenter au comptoir du soussigné pour toucher leur dividende.
L. L'HOTELIER Fils,
28 juin No. 11, rue Toulouse.

BANQUE DES ARTISANS ET NEGOCIANS.
Nlle. Orléans, 27 juin 1839.

LE bureau des directeurs a aujourd'hui déclaré une dividende de trois pour cent sur le fond capital, payable le 9 juillet ou après.

Les dividendes des actionnaires qui ont emprunté plus de moitié pour cent sous la garantie de leurs actions, seront portées en diminution de leurs notes au capital.
29jn—5 s. SAM. C. BELL, caissier.

MANQUANT du brick LEVAN, une boîte marquée Dunham Spalding. Toute information que l'on pourra donner sera reçue avec reconnaissance par J. D. DENEGRE,
29 juin 16, rue de la Douane.

PLATRERIE DE DEPOUILLY FRERES & Cie.—Plâtre calciné à vendre par les soussignés provenant de leur manufacture, nouvellement faite, au prix le plus modéré, s'adresser à la manufacture (rail road ponchartrain) encoignure Urquhart et Marigny, au bureau de ladite à la Bourse de Cité, rue St. Louis, ou chez Mr. Caire, notaire, rue St-Louis, ou chez Mr. Fournier, coiffeur, encoignure Chartres et St-Louis.
27 juin DEPOUILLY FRERES & CIE.

A VENDRE chez J. B. JUETTE, rue Toulouse No. 54.
Vinaigre clarifié de Bordeaux,
Vin rouge en barriques et demi-barriques,
Vin rouge " " 1ère qualité,
Vin blanc " demi-barriques do
Vin en caisses de tous prix et qualité; a constamment en main le vrai guignolet de la fabrique de Commeau des Roches Angers, liqueurs de toutes espèces et de toutes marques, fruits à l'eau-de-vie, confitures, &c. &c.
Eau-de-vie 4ème preuve,
Charrettes légères et roues de rechange,
Conserves alimentaires,
Balais de crin. 27 juin

MAISONS A LOUER—Deux Maisons en granit, belles et spacieuses, sises à l'encoignure des rues Bourgogne et Quartier, à louer. S'adresser à P. SOULE,
26 jn rue St. Louis.

A LOUER à un prix raisonnable.—Un rez-de-chaussée, situé rue Royale, entre Bienville et Conti. S'adresser à Mr. CHOPARD, No. 76, rue Royale. 20 juin

A LOUER pour le 1er Juillet prochain, une maison à deux étages, située rue de l'Esplanade, entre les rues Dauphine et Bourbon. S'adresser à R. BRUGIER,
28 jn No. 9, rue St. Louis.

PETARDS—65 balles pétards [illegible] pour célébrer le 4 Juillet [illegible], à vendre par GOODMAN, LEVY & Co.
25 juin—3s 68, rue de Chartres.

AVIS—Ceux qui ont des réclamations contre les soussignés sont priés de présenter immédiatement leurs comptes, et ceux qui leur doivent, de vouloir bien les payer dans le plus bref délai.
Nouvelle-Orléans, 20 juin 1839.
BARTHET & Co.
21jn en liquidation.

DEMANDE. De l'emploi constant sera donné à une bonne domestique de maison ou blanchisseuse et repasseuse. S'adresser pour renseignemens au no. 22 Vieille Levée.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre à des prix très modérés:
150 caisses cerises à l'eau-de-vie de qualité supérieure en belles bouteilles blanches
200 caisses vin rouge St. Julien, St. Estèphe et Laffitte.
D'importations antérieures
Fruits à l'eau-de-vie assortis,
Vin de Champagne mousseux, 1re qualité,
Mouchoirs façon madras,
Calico rouge 3/4 pour rideaux,
Broderies,
Draps français, pour l'exportation,
Glaces françaises, diverses dimensions,
Plus—Un piano à 6 octaves 1/2, d'un des meilleurs facteurs de Paris.
Un orgue expressif à 5 octaves.
Livres français du meilleur choix.
21 juin HERBAULT frères, 70, Royale.

AFFAIRES A COMMISSION.

LES soussignés offrent leurs services à leurs amis et au public en général comme marchands commission, sous le nom de
J. J. ANDREWS & BROTHERS, N. York,
ANDREWS & BROTHERS, N. Orléans,
et E. L. ANDREWS & Co, Mobile.

Ils continueront à donner les mêmes facilités à ceux qui leur adresseront leurs consignations.

J. J. Andrews demeurera à New York, Z. Andrews continuera à résider à la Nouvelle-Orléans, et E. & L. Andrews, maintenant à Huntsville, Ala. établira sa résidence à la Mobile au premier octobre prochain.
J. J. ANDREWS,
Z. ANDREWS,
19 jn—☞ E. L. ANDREWS

ON désire un jeune homme coiffeur, plus ou bien parlant anglais. S'adresser rue Royale, en encoignure St. Pierre ou rue St. Charles, en face de l'hôtel Exchange. MOREAU, 15 juin.

TERRES A VENDRE—5000 acres terre à coton choisies, dans la Louisiane, latitude 31, au dessus du niveau des plus hautes marées, situées entre les rivières Mississipi et Ouachita. Ces terres seront vendues à bas prix pour du comptant ou échangées pour des marchandises. S'adresser à
15 juin—☞ W. S. BROWN

MARRONS frais et pâtés du Périgord truffés.
3,000 Livres Marrons frais.
19 Pâtés truffés du Périgord en terrines, reçus par l'Anne Louise et à vendre par GUERIN & POUVERIN,
11 juin—1m enc. Royale et Dumaine.

TERRES A VENDRE—Cent mille acres de terre propre à la culture du coton, très bien situées entre le Mississipi et la rivière Ouachita. L'on vendra ces terres à bas prix pour du comptant, ou l'on échangera pour des marchandises. S'adresser à [illegible] WILLIAM S. BROWN, 25 Gravier.

LA [illegible] Paxton et [illegible] a été dissoute [illegible] par la résignation de T. [illegible] Nlle-Orléans, [illegible] 1839.
14 juin